



Saint-Denis sur Loire



BULLETIN MUNICIPAL Janvier 2013



Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.
Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.



CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

02 54 78 91 84
Fax : 02 54 74 87 20

ZA des Sarrazinières - 10 rue des Boulonniers - 41000 ST-DENIS/LOIRE - E-mail : calligarolaurent@orange.fr • www.construction-calligaro.fr

Repasser, quelle idée!!!

Au Comptoir du linge, le fait pour moi !

- ✓ Déposez votre linge et récupérez-le sous 48h !
- ✓ Quelques tarifs :
 - Chemise/ chemisier : 1 € TTC
 - H. de couette (1 ou 2 personnes) : 1€ TTC
 - Jean/ pantalon classique : 1 € TTC

Testez notre simulateur pour voir votre économie d'ARGENT et de TEMPS sur notre site : www.aucomptoirdulinge.fr

Au comptoir du linge
Valoria Services

Retrouvez l'ensemble de nos services sur notre nouveau site : www.aucomptoirdulinge.fr

Une marque de : **Valoria Services**

Vente de linge d'occasion

- H. Couette 1 pers. = 1,50 € TTC
- H. Couette 2 pers. = 2,50 € TTC
- Drap de bain = 0,90 € TTC (3,50 € TTC les 5)
- Chiffon = 1,50 € TTC/kg

Linge neuf

- Peignoirs = 23 € TTC (stock limité)

41 FAÇADE

ZA LES SARRAZINIÈRES
SAINT DENIS/LOIRE
facade41@wanadoo.fr
N° Tél. 02 54 58 92 12

- ✓ ISOLATION THERMIQUE
- ✓ RAVALEMENT TRADITIONNELLE
- ✓ ISOLATION EXTÉRIEURE
- ✓ TRAITEMENT TOITURE
- ✓ PEINTURE EXTÉRIEURE
- ✓ CRÉPI RÉSINE
- ✓ NETTOYAGE DE FAÇADE
- ✓ ENDUIT TECHNIQUE
- ✓ ÉTANCHÉITÉ IMPERMÉABILISATION
- ✓ RAVALEMENT ANTI-FISSURÉ ARMÉ
- ✓ AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
- ✓ MENUISERIES P.V.C. - ALU - BOIS

BOULANGERIE LA FAVORITE

41500 MÉNARS

02 54 70 19 05

ouvert de 6h30 à 19h30 sans interruption

(9h30 à 13h dimanche & fêtes)
fermé le mardi

SARL DENIS CHARLES au capital de 8000€ SIRET 41515074200014APE 4073C

Carrosserie Label Auto



RN 152 ZA 41000 St Denis sur Loire
02 54 74 49 54



Éditorial

de Benoit SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, il me revient une nouvelle fois l'honneur de vous présenter les vœux de la municipalité. Tous mes collègues de l'équipe municipale se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2013 et nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour vous, vos familles et tous vos proches.

Que cette année 2013 soit encore une fois celle d'une coopération effective, efficace et constructive entre vous, dionysiennes et dionysiens, vos élus et l'ensemble du personnel communal.

Comme nous en avons pris l'habitude, ce Trait-d'Union spécial de début d'année vous présentera le bilan de l'année écoulée et nos projets pour l'avenir. J'ai eu le plaisir, le 19 janvier dernier, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, d'esquisser ce bilan et ces projets. Je reviendrai brièvement dans cet éditorial sur les faits marquants et les projets essentiels mais vous en trouverez tous les détails dans ce Trait-d'Union.

Avant cela, je souhaitais revenir sur les vœux à la population du 19 janvier pour remercier chaleureusement et sincèrement toutes les dionysiennes et tous les dionysiens qui ont bravé les intempéries pour participer, aux côtés des élus, à cette manifestation. Nous vous en sommes très reconnaissants. La présence de nombreuses personnalités, dont le Président d'Agglopolys Christophe Degruelle et trois de ses vice-présidents, Stéphane Baudu, Christian Mary et Michel Contour, marquent notre attachement à la Communauté d'Agglomération de Blois et la reconnaissance du travail que nous y faisons. Je remercie également pour leur présence Marie-Hélène Millet, notre fidèle Conseillère Générale, et Béatrice Amossé, suppléante du Député Denys Robiliard, excusé.

Cette cérémonie aura aussi été l'occasion de rendre hommage à notre collègue et ami Serge Gache, élu à nos côtés en mars 2008 et qui nous a quittés cette année.

D'autre part, peut-être aurez-vous été surpris, au moment où vous ouvrez votre Trait-d'Union, de découvrir de la publicité sur les pages de couverture. En le feuilletant davantage, vous remarquerez aussi qu'il est cette année entièrement en couleur. Nous avons souhaité cette double nouveauté de manière à ce que la lecture de ce bulletin municipal vous soit plus agréable sans, pour autant, grever davantage notre budget. Un grand merci à tous nos annonceurs, pour une majorité d'acteurs de la vie économique dionysienne.

Je ferai maintenant un rapide tour d'horizon de nos activités de l'année écoulée.

Pour commencer, pour la première fois depuis 2008, nous avons accueilli les nouveaux dionysiens, arrivés dans la commune depuis le 1^{er} janvier 2012. Au cours d'une petite réunion très conviviale, nous leur avons présenté les atouts de notre village, les activités et le dynamisme de ses associations. Cette manifestation sera renouvelée à l'avenir.



Les faits les plus marquants de 2012 auront été dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat. En effet, nous pouvons tous nous réjouir de l'aboutissement du projet de lotissement de la Martinière. Les travaux de viabilisation ont été terminés en novembre et un premier permis de construire a



TRAIT-D'UNION
Janvier 2013

Bulletin n° 76



Editorial.....	1
Infos pratiques 1.....	3
Comptes-rendus des conseils municipaux.....	4
Composition des commissions.....	8
Les commissions communales.....	10
Chiffres officiels de population.....	35
Recensement à 16 ans.....	36
Infos pratiques 2.....	33
La parole est aux associations.....	38
Les associations : dionysiennes.....	52
Calendrier des manifestations.....	53
Saint-Denis à la Une.....	54
Saint-Denis-sur-Loire... hier et aujourd'hui.....	55
La page citoyenne.....	56
État civil.....	57
Démarches administratives.....	58
Prévention des risques.....	59
Le Journal de l'Agglo.....	60
Infos pratiques 3.....	66

même été déposé à la fin l'année. C'est un travail de longue haleine, sur deux mandatures, qui s'achève enfin.

Avec les dernières constructions sur le lotissement des Ouches, dont les trois logements locatifs aidés, la Martinière nous permet de voir avec davantage d'optimisme l'avenir de notre commune, et notamment son avenir démographique. En effet, la population résidente est officiellement passée, au 1^{er} janvier 2013, sous la barre des 800 habitants, confirmant ainsi la baisse importante du nombre de nos habitants.

La fin des travaux d'enfouissement des réseaux aux Mées est également à noter en 2012. C'est une belle réussite technique et esthétique qui, quand notre budget nous le permettra, en appelle d'autres, sur d'autres hameaux.

C'est donc des Mées libérées de leur poteaux et fils électriques que les promeneurs du Circuit des Eaux, notre parcours de randonnée pédestre, ont pu traverser. C'est un autre fait marquant de l'année 2012 que l'aboutissement, avec l'aide et le financement d'Agglopolys, de ce beau projet qui nous tenait très à cœur. Les plaques signalétiques présentant Saint-Denis-sur-Loire et ses sites les plus remarquables, implantées tout au long des deux parcours, apportent une touche touristique et culturelle.

Dans les domaines de l'environnement et du patrimoine, je tenais à mettre en évidence les deux nouveautés de 2012 :

Tout d'abord, le conseil municipal a décidé de faire un premier pas vers le zéro pesticide. Nous avons considérablement diminué les consommations de ces produits et nous nous engageons à poursuivre dans cette voie à l'avenir. Notre avenir écologique est aussi à ce prix.

Le second point au sujet de l'environnement et du patrimoine est le lancement de la souscription publique pour la restauration du pont de l'Allée des Platanes. Il nous a semblé indispensable de mobiliser la population dionysienne sur la sauvegarde de ce patrimoine historique. Je profite de l'occasion qui m'est faite pour remercier les nombreux donateurs qui ont déjà souscrit.

Pour terminer cet éditorial, j'aborderai maintenant le dernier sujet important pour notre commune : notre projet d'Espace Culture-Sports-Loisirs. C'est l'une des grandes ambitions de notre mandat que d'offrir à la commune, à ses associations et à ses habitants un équipement permettant l'accueil de 200 personnes, plus fonctionnel et plus adapté. Après une longue période de réflexion et de travail avec les associations, nous avons choisi notre maître d'œuvre. Nous entrons donc dans la phase opérationnelle.

Votre Trait-d'Union et saintdenissurloire.fr, le site Internet de notre commune, continueront à vous informer sur tous ces projets, toutes ces réalisations, passées ou à venir.

Pour conclure, je souhaitais associer à ce bilan et remercier tous ceux qui ont travaillé à mes côtés tout au long de l'année 2012 : mes adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux et, bien sûr, tous les employés communaux. Tous ensemble, cette année encore, nous avons permis à Saint-Denis-sur-Loire de vivre, d'évoluer, de se transformer et de le faire savoir. C'était certes notre devoir, mais nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé.



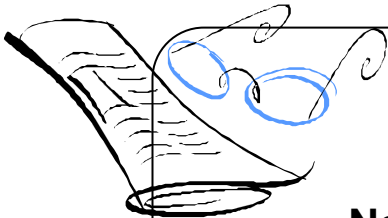
*Merci à toutes et à tous
d'avoir été aussi nombreux
présents à nos côtés.
L'équipe municipale*

VOUS VENEZ D'EMMENER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?



Bienvenue dans notre Commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître votre nouvelle commune et, entre autres, ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire connaissance.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

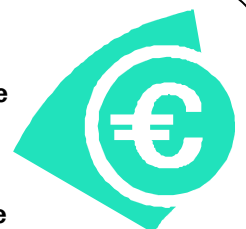
Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations sur les finances de la Commune.

Sachez néanmoins que les finances sont saines.

Nous ferons un point précis sur l'exercice 2012 et le budget 2013 (voté en mars), dans le Trait-d'Union du mois de juillet 2013.



RAPPEL

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du « Trait-d'Union » et aussi sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr



Nous rappelons également que la Commune a signé une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89.4 Mhz) qui permet à chaque association de pouvoir annoncer gratuitement ses événements et manifestations sur cette antenne.

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christine MAUVISSEAU, Marie-Ange CHESNEAU, Christophe ROCHEREAU, Jean-Pierre MOREAU, Dominique CORMIER.

ABSENTS : Jacques DAUDIN a donné pouvoir à Christophe CHARRIER



Délibération n°2012-37 – Plan Local d'Habitat – Ori entations et programme d'actions

Loïc Fontaine était absent pour cette délibération.

AGGLOPOLYS-communauté d'agglomération de Blois, compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire, a décidé d'élaborer un nouveau PLH, afin d'assurer la continuité avec celui qui est en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2012.

La commune de Saint-Denis-sur-Loire doit donner son avis sur les orientations et le programme d'action du PLH communautaire.

L'élaboration du diagnostic du Programme Local de l'Habitat, a pris en compte la modification du périmètre d'Agglopolys, réalisée au 1^{er} janvier 2012, et l'ensemble de la procédure d'élaboration a concerné les 48 communes d'Agglopolys.

L'élaboration du PLH s'est déroulée en 3 phases :

- Phase 1 : réalisation du diagnostic, de juin 2011 à novembre 2011
- Phase 2 : définition des orientations, de janvier à février 2012
- Phase 3 : élaboration du programme d'actions, de mars à juin 2012.

Le diagnostic a fait ressortir 3 principaux enjeux de la politique intercommunale de l'habitat :

- l'adaptation des compétences d'Agglopolys à son nouveau périmètre, afin d'assurer son rôle de pilote de la politique de l'habitat ;
- la préoccupation collective de l'équilibre des territoires afin d'assurer un développement à toutes les communes ;
- la prise en compte du parc de logements existants pour produire du logement en résorbant la vacance, dans le centre ville de Blois et dans les centres bourgs.

Agglopolys-communauté d'agglomération de Blois a retenu comme orientations pour sa politique de l'habitat :

- produire 3 600 logements neufs pendant la durée du PLH, en veillant à la diversification de l'offre.
- agir sur le parc privé existant,
- favoriser l'accès au logement pour tous, en veillant aux besoins des publics spécifiques,
- renforcer l'animation de la politique locale de l'habitat.

Conformément à la loi de mobilisation pour le logement, le programme d'actions du PLH est décliné par commune, avec des orientations prioritaires par secteurs géographiques et des objectifs quantitatifs de production neuve par commune.

Le programme d'action définit le nombre de logements à produire dans les communes ainsi que le nombre de logements locatifs sociaux.

La commune de Saint-Denis-sur-Loire fait partie du groupe des « communes rurales ».

Les objectifs pour la commune sont la production de 40 logements neufs dans les 6 ans dont 10 logements locatifs sociaux.

D'autres orientations pour ce groupe de communes sont :

- produire une offre qualitative en continuité du bâti existant,
- renforcer l'attractivité des centres bourgs,

Des objectifs quantitatifs de production de logements sont définis dans le programme d'action. Il appartient à la commune de Saint-Denis-sur-Loire de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la réussite du Programme Local de l'Habitat.

Suite à l'examen du dossier et de la présentation en conseil municipal, aucune remarque n'a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **12 voix pour et une abstention**, d'approuver les orientations et le programme d'action proposés pour la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat.

Délibération n°2012-38 – Rapport de la Commission Locale chargée de l'Évaluation du coût des Charges Transférées

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;
Vu l'avis favorable de la CLECT réunie le 13 juillet 2012 ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

- approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 juillet 2012 ;
- de charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions.

Délibération n°2012-39 – Représentation de la commune à la commission Développement Durable, Déplacements et Environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Marie-Ange CHESNEAU pour représenter la commune au sein de la commission Développement Durable, Déplacements, Environnement, en remplacement de Sophie MILTEAU.

Délibération n°2012-40 – Tarifs maison des associations- Précision

Le Maire demande au conseil municipal de préciser la durée de location pour un vin d'honneur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal précise que la durée de location pour un vin d'honneur est d'une demi-journée.

La délibération du 5 novembre 2010 est modifiée comme suit :

	½ journée	Une journée	Deux jours	Plus de deux jours	Caution
Habitants de la commune	60 €	120 €	200 €	Tarif 2 jours + tarif 1 jour X nbre jours suppl.	200 €
Hors commune (particuliers et associations)	80 €	200 €	300 €		200 €
Associations communales	Gratuité				
Chauffage du 15/09 au 30/04	15 €	30 €	60 €		

Délibération n°2012-41– Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de cotisation pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Le conseil municipal,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christine MAUVISSEAU, Marie-Ange CHESNEAU, Christophe ROCHEREAU, Jean-Pierre MOREAU, Dominique CORMIER, Jacques DAUDIN.

ABSENTS : Sophie MILTEAU a donné pouvoir à Claudine BOCQUEL



Délibération n°2012-42 – Approbation du compte-rendu d'activité 2011 d'Agglopolys

Entendu l'exposé du Maire, acte est pris par le conseil municipal, du rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n°2012-43 – Tarifs pour insertion d'en cartons publicitaires dans le bulletin municipal

Le conseil municipal :

- fixe les tarifs des encarts publicitaires pouvant être insérés dans le bulletin municipal.

Délibération n°2012-44 – Dénomination noms de rues du lotissement « La Martinière »

Le conseil municipal,

- adopte à l'unanimité, la dénomination :

- « rue Camille FAVIER » pour les lots n°13 à 32 et l'îlot n°2,
- « square de La Martinière » pour l'espace jardin public,
- « rue Charlotte GUILBERT » pour les lots n°1-2-3-îlot 1 – lots n°10-12,
- « rue Yvonne MOTTET » pour les lots n°4-5-6-7-8-9-11,

- décide que la numérotation des lots sera métrique.

Délibération n°2012-45 – Achat d'une bande de terrain en long de la voie communale n°31

Le conseil municipal décide d'acquérir à l'unanimité, une bande de terrain d'environ 2 mètres, située le long des parcelles K 1044 et 1047 et de la voie communale n°31, pour une surface totale estimée à 57 m², afin de faciliter l'accès à la zone AUE du Plan Local d'Urbanisme de la commune, secteur à urbaniser pour l'accueil d'équipements et de constructions à vocation de services d'intérêt public et de fréquentation publique et fixe à 1 000 € cette acquisition, les frais de bornage et les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Délibération n°2012-46 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal soutient à l'unanimité, l'action de la Fondation en votant une adhésion à hauteur de 100 €.

Cette décision fera l'objet d'un virement de crédit.

Délibération n°2012-47 – Convention de mise à disposition de l'ancien matériel d'incendie et de secours

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de signer une convention avec l'Association des Amis du Musée des sapeurs pompiers de Loir-et-Cher pour que l'ancienne pompe à bras des pompiers de Saint-Denis-sur-Loire soit mise à sa disposition.

Le matériel sera exposé dans un espace musée, afin d'y être présenté au public. L'association assure l'entretien et la conservation des pièces qui lui sont confiées. Elle souscrit les contrats d'assurances nécessaires lui permettant de garantir le matériel contre les avaries (vol ou incendie).

La commune peut se voir confier le matériel qu'elle a mis à disposition de l'association pour des expositions dans la commune, et l'association peut, dans ce cadre là, lui prêter d'autres matériels.

L'association ne peut en aucune façon, vendre, céder ou échanger les matériels qui lui ont été confiés.

En cas de dissolution, le matériel sera restitué, en l'état et sans frais à la commune.

Délibération n°2012-48 - Fixation des taux de promotion au titre de l'avancement à l'échelon spécial

Conformément au décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C dans la fonction publique territoriale, le conseil municipal fixe à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2012, les taux d'avancement à l'échelon spécial à 100 % pour tous les grades (sauf la filière technique) relevant de la catégorie C.

Délibération n°2012-49 – Suppression et création d'un poste administratif

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet en vue d'un avancement de grade, le conseil municipal décide à l'unanimité cette suppression et cette création.

Délibération n°2012-50 – Encaissement des chèques du repas servi aux aînés le 7 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la commune à encaisser les chèques des personnes de moins de 75 ans qui souhaiteraient participer au repas des Aînés.

Délibération n°2012-51 – Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal décide à l'unanimité, la création du poste et le recrutement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, d'un intervenant en musique dans les classes de Saint-Denis-sur-Loire contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 1h86/20^{ème} (cat B).

Délibération n°2012-52 – Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prononce à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une créance de 0,20 € étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait

possible ; des crédits seront ouverts à l'article 654 à hauteur de 10 € en prélevant à l'article 61522 une somme de 10 €.

Délibération n°2012-53– Demande de fonds de concours à Agglopolys pour aide à la maîtrise de l'énergie

Autorisation est donnée au Maire ou son représentant de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois, au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie, pour le remplacement des armoires de commande de l'éclairage public équipées d'horloge astronomiques qui permettront de limiter l'amplitude horaire de l'allumage.

Délibération n°2012-54 – vente de terrains à 3 Vals Aménagement

Décision est prise de vendre à la société 3 VALS AMENAGEMENT, l'ensemble des parcelles du lotissement « La Martinière », pour un montant global de 220 071,49 € et une surface de 35 439 m², les frais afférents à l'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération n°2012-55 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

Autorisation est donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

Chapitre 20 en 2012 :..... 4 650 € X 25% = 1 162,50 €

Chapitre 21 en 2012 :..... 438 996 € X 25% = 109 749,00 €

Chapitre 23 en 2012 :..... 643 646 € X 25% = 160 911,50 €

Délibération n°2012-56 – déclassement chemins ruraux n°8 et 38

Vu l'arrêté municipal en date du 3 janvier 2008 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 janvier au 7 février 2008 inclus,

Vu le registre d'enquête et les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les chemins ruraux n°8 et 38 seront supprimés pour être vendus à 3 Vals Aménagement dans le cadre du lotissement de « La Martinière »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'aliénation et le déclassement des chemins ruraux n°8 et 38, sis dans l'emprise du lotissement « La Martinière »
- Autorise le Maire à signer les actes à venir.

Délibération n°2012-57 – Espace Culture-Sport et Loisirs – marché de maîtrise d'œuvre

Selon l'article 32122-21-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure et à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les titulaires qui seront retenus pour le projet d'un Espace Culture, Sports et Loisirs, conformément aux caractéristiques définies en commission.

VENDREDI 25 JANVIER 2013

Les délibérations :

Délibération n°2013-01 – Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de fonction à Jean-Pierre MOREAU, nommé conseiller municipal délégué, en charge du suivi des travaux, par arrêté du Maire,.

Délibération n°2013-02 Plate forme des services aux communes – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- en application de l'article L 5215-27 du code des Collectivités Territoriales, de charger la Communauté d'Agglomération d'apporter à la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération n°2013-003 – Remise gracieuse des pénalités Taxes d'Urbanisme PC n° 041 206 11 C 0005

Adoptée à l'unanimité.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour information, le Maire est président de droit de toutes les commissions du Conseil Municipal. Cependant, il ne siège pas forcément dans toutes ou n'assiste pas systématiquement à toutes les réunions. La plupart sont donc sous la responsabilité directe d'un adjoint.

Sous la responsabilité de Benoit SIMONNIN, Maire

- **AGGLOPOLYS : CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
 - Benoit SIMONNIN..... Titulaire
 - Claudine BOCQUEL Suppléante
- **FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL**
 - Benoit SIMONNIN, Président
 - Martine CIRET
 - Patrick MENON
 - Claudine BOCQUEL
 - Sophie MILTEAU
 - Jean-Pierre MOREAU
- **APPEL D'OFFRES ET DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS**
 - Benoit SIMONNIN, Président
 - Christine MAUVISSEAU
 - Christophe CHARRIER
 - Patrick MENON
 - Loïc FONTAINE
 - Christophe ROCHEREAU

} Titulaires

} Suppléants
- **CIMETIÈRE**
 - Benoit SIMONNIN, Président
 - Martine CIRET
 - Patrick MENON
 - Claudine BOCQUEL
 - Jean-Pierre MOREAU
 - Christine MAUVISSEAU
 - Dominique CORMIER
- **SÉCURITÉ**
 - Benoit SIMONNIN, Président
 - Sylvain BRETON
 - Jean-Pierre MOREAU
 - Loïc FONTAINE
 - Christophe ROCHEREAU
- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**
 - Benoit SIMONNIN, Président
 - Martine CIRET
 - Patrick MENON
 - Claudine BOCQUEL
 - Sophie MILTEAU
 - Jean-Pierre MOREAU
 - Jean-Jacques RIGAUULT (Ménars)

Suppléants :

 - Christine MAUVISSEAU
 - Dominique CORMIER
 - Sylvain BRETON
 - Marie-Ange CHESNEAU
 - Patricia RICHAUDEAU (LCSV)
- **S.I.D.E.L.C. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER**
 - Martine CIRET Titulaire
 - Jean-Pierre MOREAU Suppléant

Sous la responsabilité de Martine CIRET

Première adjointe, chargée des affaires sociales et des affaires scolaires

- **AFFAIRES SCOLAIRES**
 - Martine CIRET, Responsable
 - Christine MAUVISSEAU
 - Christophe ROCHEREAU

Martine CIRET et le Maire participent au conseil d'école.

- **SERVICES À LA PERSONNE ET AFFAIRES SOCIALES**
 - Martine CIRET, Responsable
 - Marie-Ange CHESNEAU
 - Sophie MILTEAU
 - Jacques DAUDIN

- **SYNDICAT VAL-ÉCO**
 - Martine CIRET
 - Sophie MILTEAU

Sous la responsabilité de Patrick MENON

Deuxième adjoint, chargé de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments municipaux

➤ **URBANISME**

- **Patrick MENON, Responsable**
- Marie-Ange CHESNEAU
- Dominique CORMIER
- Jacques DAUDIN
- Sophie MILTEAU
- Jean-Pierre MOREAU
- Christophe CHARRIER

➤ **VOIRIE**

- **Jean-Pierre MOREAU, Responsable**
- Patrick MENON
- Jacques DAUDIN
- Loïc FONTAINE
- Christophe ROCHEREAU
- Marie-Ange CHESNEAU

➤ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- **Patrick MENON, Responsable**
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Christophe CHARRIER
- Sylvain BRETON

Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL

Troisième adjointe, chargée de la communication, du tourisme et de la vie associative

➤ **COMMUNICATION**

- **Claudine BOCQUEL, Responsable**
- Christophe ROCHEREAU
- Jean-Pierre MOREAU
- Sylvain BRETON

➤ **CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- **Sylvain BRETON, Responsable**
- Claudine BOCQUEL
- Loïc FONTAINE
- Patrick MENON
- Christine MAUVISSEAU

➤ **PATRIMOINE, TOURISME**

- **Dominique CORMIER, Responsable**
- Claudine BOCQUEL
- Christine MAUVISSEAU
- Sylvain BRETON
- Christophe CHARRIER
- Marie-Ange CHESNEAU
- Sophie MILTEAU

➤ **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHÂTEAUX**

- **Marie-Ange CHESNEAU, Titulaire**
- Sophie MILTEAU, Suppléant

Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

Quatrième adjointe, chargée de l'environnement, du développement durable, de l'agriculture et des transports

➤ **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- **Sophie MILTEAU, Responsable**
- Jean-Pierre MOREAU
- Christophe CHARRIER
- Dominique CORMIER
- Marie-Ange CHESNEAU
- Jacques DAUDIN

➤ **TRANSPORTS**

- **Sophie MILTEAU, Responsable**
- Marie-Ange CHESNEAU
- Martine CIRET

➤ **AFFAIRES AGRICOLES**

- **Jacques DAUDIN, Responsable**
- Sophie MILTEAU
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU

Le Maire a nommé, par arrêté du 25/01/2013, Jean-Pierre MOREAU, conseiller municipal délégué, en charge du suivi des travaux. Il percevra, à ce titre et par délibération du Conseil Municipal, la même indemnité que les adjoints indemnisés.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable : Claudine BOCQUEL

Grande nouveauté cette année pour la commission communication : la mise en ligne du site Internet officiel de la mairie en mars :

<http://www.saintdenissurloire.fr>



L'essentiel des informations y figure. C'est un outil complémentaire au Trait-d'Union que vous recevez régulièrement. Vous y trouvez en particulier toutes les actualités récentes, les programmes d'activités des associations, des renseignements sur les démarches administratives et, bien sûr, la présentation du conseil municipal et de ses commissions, des différents services communaux et du personnel communal...

Tous les services ne sont pas encore opérationnels. Nous vous tiendrons informés de leur évolution.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des dionysiens.

Nous retiendrons également pour 2012 :

- Le 4 juillet**, l'inauguration du festival « Entre Loire et Sologne », initié par l'Office du Tourisme Intercommunal Blois-Chambord, sur la place Eugène Leroux. Un marché gastronomique nocturne de producteurs locaux et des expositions présentées dans la maison des associations ont ravi les visiteurs, animé par le groupe folklorique « La Gerboise ». Pour la deuxième année, nous nous félicitons d'avoir la confiance de l'Office du Tourisme et de voir s'inaugurer au nord de la Loire un festival dont les manifestations se déroulent quasi-exclusivement au sud.



- Le 29 juin**, soirée découverte du Circuit des Eaux proposée par la municipalité. Une soixante de dionysiens enthousiastes y ont participé. Cette soirée s'est prolongée autour d'un apéritif offert par la commune et un pique-nique sur la place Eugène Leroux, dans une ambiance très chaleureuse.

- Et puis, comme nous le faisons désormais à chaque rentrée, les membres du conseil municipal ont invité le **28 septembre** le personnel communal et les enseignantes. Tous les conjoints étaient également conviés. Tous se sont retrouvés autour d'un apéritif dînatoire, préparé et servi par les élus, pour partager un moment de convivialité.



Le **8 décembre**, la municipalité a accueilli la cérémonie de la Sainte-Barbe, organisée par les Pompiers de la Chaussée-Saint-Victor. Au programme : rassemblement dans la cour de la mairie, réception des personnalités, revue du personnel et du matériel, remise de médailles et galons, discours, vin d'honneur. Voir les articles dans « Saint-Denis-sur-Loire à la une ».

Le **14 décembre**, La commune de Saint-Denis-sur-Loire et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention de souscription publique pour la restauration du Pont de l'Allée des Platanes, rue de la Loire.



Cet ouvrage d'art enjambe le Ruisseau des Mées et fait partie intégrante du patrimoine communal. Il contribue à l'Histoire de Saint-Denis-sur-Loire et à son classement au Patrimoine Mondial de L'Unesco.

Cependant, le poids des siècles a fragilisé cet édifice. Il montre aujourd'hui d'inquiétants signes de faiblesse laissant craindre pour son avenir et la sécurité des usagers qui l'emprunte tous les jours pour se rendre sur les bords de Loire.

La municipalité a donc décidé de procéder à sa restauration. Le montant des travaux est de l'ordre de 100 000 €. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général au titre de la réhabilitation du petit patrimoine rural et de la dotation de solidarité rurale.

Nous avons également jugé opportun de solliciter la Fondation du Patrimoine. En effet, le lancement d'une souscription publique a le double avantage de permettre la sensibilisation des particuliers et des entreprises de la commune et de pouvoir solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

La plaquette d'information est disponible en Mairie ou au téléchargement sur le site Internet de la commune.

Nous vous invitons vivement à participer à cette souscription. De plus, elle vous permet de bénéficier de déductions d'impôts significatives. En date du **31 Janvier 2013**, le nombre de souscripteurs était de **34** pour un montant total de 3 205 €

Autre sujet prioritaire en 2012 : la réalisation du **logo de notre commune** que nous tenons à vous présenter en ce début d'année.

Jaune :
Les cultures au Nord

Gris :
La pierre du bâti des vieux hameaux

Vert :
La nature, les bords de Loire

Bleu :
La Loire
Saint-Denis-sur-Loire, ville d'eau

Nous avons souhaité ce logo sobre et coloré, moderne et traditionnel. Le bleu, symbole de l'eau, est la couleur dominante tant l'histoire de Saint-Denis-sur-Loire est marquée par la Loire et les sources thermales. C'est l'image de notre commune que nous voulons véhiculer à travers lui.



Nous restons à votre écoute et souhaitons que nos projets communaux soient réalisés dans un esprit d'échange entre tous les dionysiens.

Comme nous vous l'avons toujours dit, nous souhaitons que l'information et la communication ne se fassent pas de façon unilatérale. Aussi, nous vous rappelons que votre Trait-d'Union est un espace que nous souhaitons ouvert.



SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

LE NOËL DE NOS AINÉS

Comme chaque année, les personnes résidant dans la commune et âgées de 75 ans et plus, ont eu le choix entre un colis composé de produits locaux ou un repas.

Une trentaine de personnes se sont réunies à la salle des associations pour déguster le repas cuisiné par Inès PEREIRA (qui anime également les cours de cuisine et prépare depuis deux ans le cocktail de la cérémonie des vœux de la municipalité). L'après-midi s'est passé dans la bonne humeur avec conteurs et chanteurs et s'est terminé par des jeux de société.

La commission « Aide à la personne » de Martine CIRET et la municipalité ont été, cette année encore, très sensibles aux petits mots, aux cartes de vœux les remerciant.

A notre tour de vous remercier.

Au Menu

Kir et ses amuse-bouches

Foie gras mi-cuit, chutney d'oignons, figues au porto

Carré de veau aux épices, gratin de pomme de terre

Salade

Assiette de fromages

Rocher chocolat noir cœur framboise

Café

Vin Bordeaux blanc et Saumur Champigny rouge





Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants
de Saint-Denis-sur-Loire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Il développe plusieurs actions :

- ▶ Actions d'aide et d'insertion
- Aide aux démarches administratives
- Gestion d'un centre social : La Chrysalide
- ◆ Services aux seniors

Vous trouverez ci-dessous les prestations proposées dans votre commune.

▶ Actions d'aide et d'insertion

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- ▶ Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- ▶ Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- ▶ Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :

- A La Chaussée-Saint-Victor : tous les 1^{ers} jeudis du mois de 9h30 à 12h, en mairie.
- A Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- Dans votre mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

● Aides aux démarches administratives

Le CIAS du Blaisois propose des permanences d'aide aux démarches administratives ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys, sans condition particulière. Colette Common, correspondante sociale du CIAS du Blaisois, vous aidera pour toutes les formalités administratives :

- dossier d'allocation logement
- carte d'invalidité
- demande de retraite complémentaire ou d'APA
- démarche à effectuer suite à un décès
- orientation vers les services concernés
- toute autre demande particulière

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

Les permanences de Colette Common, correspondante sociale, près de chez vous :

- A la mairie de La Chaussée Saint-Victor le 15/01, le 05/02, le 19/02, le 05/03, le 19/03, le 02/04, le 16/04, le 07/05, le 21/05, le 04/06, le 18/06, le 02/07, le 16/07, le 06/08, le 20/08, le 03/09, le 17/09, le 01/10, le 15/10, le 05/11, le 19/11, le 03/12 et le 17/12.

- A la mairie de Villebarou tous les jeudis de 9h à 12h15.

- Au centre social La Chrysalide - 13 rue des écoles, sur rendez-vous.

- En mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

- A Blois, au CIAS du Blaisois - 4 rue des Cordeliers.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 41 ou sur www.ciasdublaisois.fr

■ Le centre social La Chrysalide :

La Chrysalide, située à Vineuil, propose des activités régulières (Qi-Gong, anglais, déco-meubles, diététique, etc.) ou plus ponctuelles (activités vacances, fête du centre, etc.). Des partenariats permettent également de mettre en place, dans les locaux ou sur les communes, des actions culturelles ou de loisirs telles que : Graine de lecteur avec les écoles, ludothèque mobile, animations ou expositions thématiques...

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offreuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. L'occasion pour tous de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

Horaires d'ouverture : Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.

Adresse : 13 rue des écoles, 41350 Vineuil

→ Vous pouvez contacter La Chrysalide au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

→ Vous pouvez vous procurer le programme en mairie ou sur demande.

◆ Services aux seniors

◆ L'aide à domicile :

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, accompagnement relationnel (promenade, animations...), etc.

1/ L'aide à domicile prestataire : Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur.

2/ L'aide à domicile mandataire : Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

♦ La livraison de repas à domicile :

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière. Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir. Les tarifs sont dégressifs selon les revenus.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ Les foyers-résidences :

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ L'hébergement temporaire :

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont ouverts aux retraités de Saint-Denis-sur-Loire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

→ Vous pouvez contacter l'accompagnateur : 06 74 95 32 96

♦ Les animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions en bus, des sorties accompagnées, des sorties en minibus, des thés dansants, des actions intergénérationnelles et la participation à des événements locaux.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour « La Chrysalide », situé à Vineuil, s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 60 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins à domicile assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans et des adultes handicapés ou bénéficiant de soins palliatifs.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 90 25 50 ou sur www.ciasdublaisois.fr

L'Agenda du CIAS - 1^{er} trimestre 2013

JANVIER

- Lundi 14 et 28 janvier : « Causez dans le poste »

Les seniors sont invités à participer à une émission de radio sur les ondes de Studio Zef (91.10 FM).
Ecoutez-les de 15h à 16h.

- Jeudi 17 janvier : Thé dansant à Semprun

Avec l'orchestre de Franck SALLE. A l'espace Jorge-Semprun, rue Charcot à Blois.
Tarif : 10 € (billet, boisson et galette des rois). Sur réservation : 02 54 57 41 82.

- Du 18 au 26 janvier : « Consommer Solidaire »

Conférence, table ronde, exposition, ateliers cuisine, jeux, promotion de produits locaux...
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Gratuit. Ouvert à tous.

- Vendredi 18 janvier : atelier « Peinture déco-meubles »

Pour s'initier aux techniques de relooking de petits meubles ou d'objets en bois.
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Tarif : 30 € / séance. Tarifs réduits : 5 € ou 18 € / séance. Sur inscription.

- Vendredi 1^{er} février : Soirée « Crêp'jeux »

Découvrez de nouveaux jeux tout en dégustant de bonnes crêpes maison.
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Gratuit. Ouvert à tous.

FEVRIER

- Du 4 au 16 février 2013 : Graine de lecteur

Enfants et parents pourront découvrir de nouveaux livres à lire ensemble. Thème 2013 : « Copines et copains ».
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Gratuit. Ouvert à tous.

- Samedi 9 février : atelier « Peinture déco-meubles »

Pour s'initier aux techniques de relooking de petits meubles ou d'objets en bois.
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Tarif : 30 € / séance. Tarifs réduits : 5 € ou 18 € / séance. Sur inscription.

- Lundi 11 février : « Causez dans le poste »

Les seniors sont invités à participer à une émission de radio sur les ondes de Studio Zef (91.10 FM).
Ecoutez-les de 15h à 16h.

- Mercredi 20 février au 1er mars 2013 : Animations vacances « Ruche des familles »

Pendant les vacances scolaires, des animations de loisirs sont proposées aux enfants avec leur famille.
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Gratuit. Ouvert à tous.

MARS

- Du 11 au 24 mars 2013 : Printemps des Poètes

Partager des poèmes est l'ambition de cette manifestation nationale. Thème 2013 : « Les voix du poème ».
Dans certaines communes d'Agglopolys et au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Gratuit. Ouvert à tous.

- Lundi 25 mars : « Causez dans le poste »

Les seniors sont invités à participer à une émission de radio sur les ondes de Studio Zef (91.10 FM).
Ecoutez-les de 15h à 16h.

- Jeudi 28 mars : Thé dansant prestige

Avec l'orchestre de Ludovic Bouet. Au Château royal de Blois.
Tarif : 10 € (billet, boisson et pâtisserie). Sur réservation : 02 54 57 41 82.

- Vendredi 29 mars : atelier « Peinture déco-meubles »

Pour s'initier aux techniques de relooking de petits meubles ou d'objets en bois.
Au centre social La Chrysalide - 13, rue des écoles à Vineuil.
Tarif : 30 € / séance. Tarifs réduits : 5 € ou 18 € / séance. Sur inscription.

Vous pouvez aussi venir rencontrer Martine CIRET, Maire-adjointe en charge de l'aide à la personne



PRESENCE VERTE TOURAINE

Votre service de Téléassistance

Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet,
pour un secours immédiat **7j/7 - 24h/24**

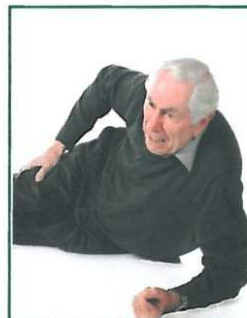
Sortie d'hôpital, Chute, malaise, angoisse... Présence Verte : une réponse adaptée à chaque situation.



Lucienne - 82 ans

« Rester chez moi le plus longtemps possible, c'est mon vœux le plus cher.

Je suis abonnée à **Présence Verte**, je suis rassurée et mes enfants aussi ... »



Jean - 75 ans

« **Présence Verte**, j'ai pas besoin de ça, c'est ce que je disais avant que mon col du fémur ne se brise.

C'est long plusieurs heures par terre quand on souffre »

Cécile - 28 ans

« Je suis diabétique, ma crainte c'est le malaise.

Présence Verte pour moi, c'est une garantie d'un secours rapide et efficace... »



Laurent - 37 ans

« Si je tombe de mon fauteuil, je ne peux malheureusement pas me relever, ni même atteindre le téléphone.

J'ai toujours mon médaillon **Présence Verte** sur moi ... »



Présence Verte Touraine travaille en partenariat avec de nombreuses collectivités locales, associations et professionnels oeuvrant en faveur du maintien à domicile.

Aucun démarchage à domicile n'est effectué par nos services. Notre action s'inscrit dans le cadre d'une action sociale d'accompagnement à domicile.

Différentes aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes... l'Association **Présence Verte Touraine** est déclarée « **Services à la personne** ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur). Les conseillers **Présence Verte** sont présents pour aider les abonnés au niveau des démarches à accomplir.

PRESENCE VERTE TOURAINE

Siège Social et agence de Loir-et-Cher

19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS

☎ 02.54.44.87.26

Agence d'Indre-et-Loire

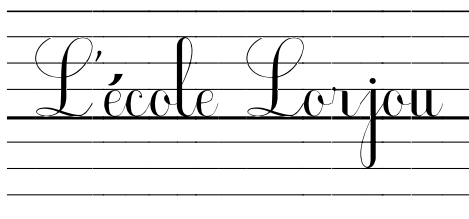
31 rue Michelet - 37000 TOURS

☎ 02.47.31.61.96

www.presenceverte.fr

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET



La rentrée s'est bien passée.

Nous accueillons, cette année, une nouvelle enseignante, Dolorès GARREAU.

Dolorès arrive de Villerbon et remplace Françoise LOUBRIEU.

Nous avons accueilli à la rentrée de septembre 50 enfants : 24 CE2-CM1 et 26 maternelles.

Quatre tout petits sont arrivés en janvier.

Sorties :

Les enfants de maternelle ont fait une sortie dans le village jusqu'à la Loire. Ils ont ramassé des feuilles et des fruits d'automne. Ils ont vu également le travail d'un maréchal-ferrant.

Les enfants de primaire sont sortis sur les bords de Loire pour observer la faune et la flore en automne.

Le 7 décembre, nous avons reçu un spectacle de marionnettes à la maternelle.

Le « Théâtre Des Deux Mains » viendra nous proposer « grenouille eau clair de lune », spectacle sur les problèmes de la pollution de l'eau, thème lié à notre projet d'école. La classe de maternelle de Villerbon assistera aussi à ce spectacle.

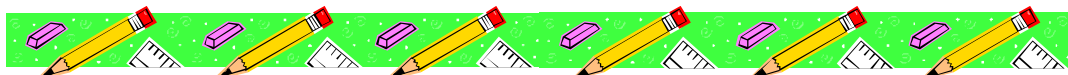
Une petite fête de Noël a été organisée entre les deux classes, les enfants ont chanté les chansons apprises avec Emilie, notre intervenante musique. Les maternelles ont invité les CE2-CM1 à partager un petit goûter.

Un carnaval sera organisé la veille des vacances de Pâques. Nous défilerons déguisés, dans les rues du village, puis nous chanterons et danserons. Nous goûterons ensemble dans la cour de maternelle. Les gâteaux seront réalisés par les parents.

Les deux classes de Saint-Denis-sur-Loire participeront également à la chorale de printemps à l'école de Villerbon.

La fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin à VILLERBON.

La directrice
Sophie MOHR



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Patrick MENON

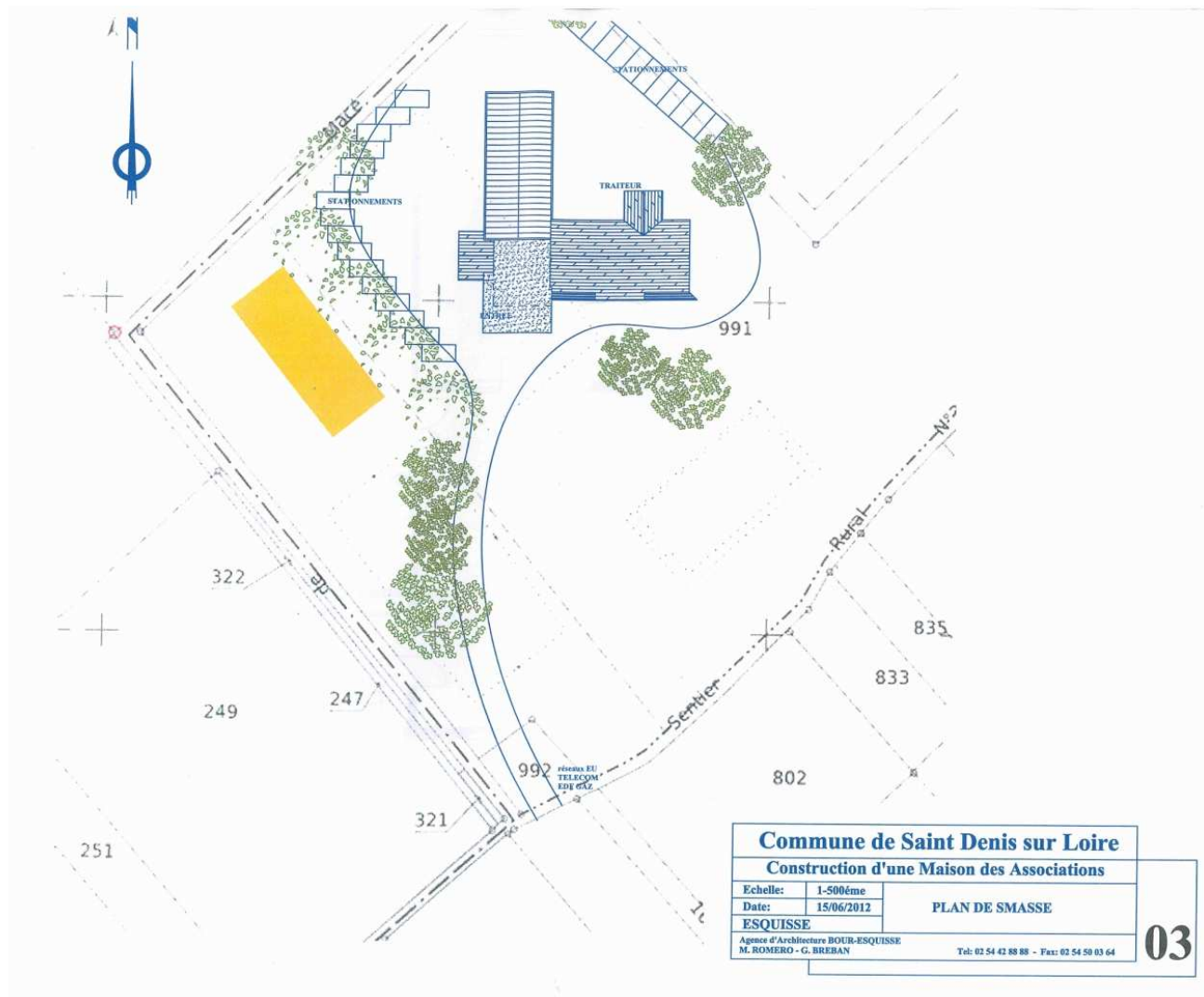
PROJET D'ESPACE CULTURE-SPORTS-LOISIRS

Depuis plusieurs années, nos associations sont à l'étroit dans l'actuelle salle des associations. Sa capacité d'accueil de 80 personnes est non seulement un frein à la création d'activités nouvelles, mais aussi un facteur d'insécurité dans l'organisation de certaines activités actuelles. C'est pour cette raison que la construction d'un nouvel équipement communal était l'un des engagements de l'actuelle municipalité.

Après plusieurs réunions de travail avec deux associations de la Commune, toujours très demandeuses de locaux bien adaptés et d'un bon niveau d'équipements, nous avons examiné les esquisses et plans réalisés par deux cabinets d'architectes, suite à une large consultation.

L'agence Architecte Bour-Esquisse a été retenue en tant que maître d'œuvre. Nous allons parfaire l'étude, le premier rendez-vous est déjà pris avec le cabinet, pour arriver au projet définitif courant de l'année 2013.

Nous vous informerons bien sûr régulièrement de l'avancée de ce dossier dans la gestion duquel nous tenons particulièrement à remercier Dominique Richomme, notre conseiller technique.



COMMISSION URBANISME

Responsable : Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2011	2012
Permis de construire	26	12
- Maison d'habitation	17	6
- Réaménagement maison		1
- Ilot social	1	2
- Garage	1	
- Extension maison		2
- Véranda	1	
- Construction bâtiment professionnel métallique	6	1
<i>Permis refusés</i>		1

Permis d'aménager	1	
- Lotissement	1	

Permis de démolir		1
- Transformateur ERDF		1

	2011	2012
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	12	25
- Clôture et portail	2	13
- Abri de jardin	1	2
- Véranda		1
- Piscine		2
- Remise	2	
- Panneaux solaires photovoltaïques		1
- Changement porte ou fenêtre		2
- Ouverture porte ou fenêtre		1
- Châssis de toit	2	
- Ravalement de façade	1	
- Toiture	1	
- Grille		1
- Aménagement auvent		1
- Division foncière	1	
- Changement de destination		1
- Appentis, préau	1	
- Poste ERDF	1	
<i>Déclarations refusées</i>		1
<i>Déclarations abandonnées</i>		2

Le lotissement des Ouches



Beaucoup moins de permis de construire en 2012 qu'en 2011, et pour cause ! Le lotissement des Ouches est maintenant bouclé à ce sujet. En effet, les 16 PC pour maisons d'habitation et le PC pour les 3 logements locatifs aidés ont tous été déposés et accordés. Treize maisons sont terminées, une autre et l'ilot social en cours de construction et deux maisons prochainement en travaux. Dès la fin des travaux, les finitions seront réalisées par le lotisseur et les voiries et espaces communs rétrocédés à la commune.

Concernant le lotissement de la Martinière, la première phase est terminée depuis le 6 novembre. Cette phase consistait à la :

- création des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, d'éclairage public, de gaz et de téléphonie,



- création du parking de la Martinière,
- création de la voirie définitive de l'accès au lotissement depuis le Chemin de Pissevin (vers les ateliers municipaux),
- création des voiries provisoires du lotissement et des deux autres accès,
- mise en place de la signalisation verticale définitive.

Le premier permis de construire a même été déposé en décembre, sur 2012 comme nous l'espérons, et bien d'autres arriveront en 2013, bien sûr !

C'est la fin, ou presque, d'un long, très long travail. Le lotissement de la Martinière aura consommé l'énergie de deux mandatures. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'aboutissement de ce projet, indispensable pour l'avenir de notre commune.

Lotissement de la Martinière



La rue Yvonne Mottet, vers le Chemin de Pissevin ①



Le Parking de la Martinière ②



Chemin de Pissevin

Chemin de Pissevin



La fin de la rue Yvonne Mottet ③



La rue Charlotte Guilbert ④



Entrée du lotissement de la Martinière par la rue Camille Favier ⑤

Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E-mail : caue41@fncaue.asso.fr



L'ADIL 41 EIE participe au « Défi Énergie », le challenge qui donne envie de faire des économies d'énergie !

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement – Espace Info Énergie de Loir-et-Cher participe au Défi Énergie des citoyens pour le climat en Région Centre. Cette opération se déroule en collaboration avec la Région Centre, l'ADEME, Graine Centre, Sologne Nature Environnement, Agglopolys, les villes de Blois, Mer et Vendôme, la communauté de commune Beauce et Forêt, la communauté du Pays Vendômois, le pays des Châteaux, le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le pays Grande Sologne et le Syndicat mixte du Pays Vendômois.

Objectif : appliquer le protocole de Kyoto à l'échelle du grand public.

Le Défi Énergie : qu'est-ce que c'est ?

C'est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1^{er} décembre 2012 au 30 avril 2013.

La mission des familles participantes : réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes.

Depuis la première édition mise en place par l'ONG Prioriterre en 2008, déjà plus de 9000 personnes ont rejoint les Familles à Énergie Positive.

Pourquoi réduire notre consommation d'énergie de 8%?

En 1997 les pays du Nord ont signé un accord à Kyoto (Japon) visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Union Européenne veut réduire ses émissions de 8% en 2008-2012 par rapport au niveau de 1990.

Consommer moins d'énergie permet d'émettre moins de CO₂ dans l'atmosphère et de lutter contre le changement climatique : c'est l'objectif du projet !

"Penser global, agir local" : on est tous gagnants !

Le Défi Énergie permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour :

- **diminuer ses consommations,**
- **réduire ses émissions de CO₂**
- **gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !**

Par ailleurs, le défi se base sur le progrès global des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser ensemble. C'est la somme de tous les efforts qui fera la différence...

Tout au long du défi, un capitaine d'équipe en lien avec l'ADIL 41 EIE ou Sologne Nature Environnement aura la mission de vous apporter toujours plus d'astuces pour progresser dans vos économies d'énergie.

Comment participer au défi ?

Il suffit de **rejoindre une équipe ou d'en former une** avec ses amis, ses voisins de quartier ou d'autres habitants de la commune. Puis, il ne reste plus qu'à **contacter l'ADIL 41 EIE pour s'inscrire**

(Inscription souhaitée avant le 1^{er} novembre 2012)

ADIL 41 EIE : 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr

L'association Sologne Nature Environnement est le relais de cette opération sur le territoire de la Sologne.

Des résultats impressionnants !

Depuis sa première édition en 2009, le Défi Énergie accueille sans cesse de nouveaux participants et permet d'économiser toujours plus d'énergie ! Durant la campagne régionale 2011-2012, le défi a réuni près de 340 foyers participants (1 000 personnes environ), totalisant 900 000 kWh d'économies d'énergie, soit l'équivalent de la consommation de 60 foyers (électricité + chauffage). Il a aussi évité l'émission de 170 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 350 voitures de taille moyenne.

6 départements engagés en Région Centre pour cette 3^{ème} édition !

Qu'est-ce que l'ADIL 41 EIE ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement / Espace Info Énergie de Loir-et-Cher informe le grand public sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales et techniques liées au logement, aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans l'habitat.

Un conseil technique et juridique gratuit, neutre, indépendant et complet !

Plus d'informations

Contact presse : Hélène BELLANGER 02 54 42 10 00 adileie41@wanadoo.fr

www.familles-a-energie-positive.fr

Pratiques commerciales : Mise en garde de l'Espace INFO→ÉNERGIE

A Blois, le 14 décembre 2012

Suite à de nombreux appels téléphoniques de particuliers, l'Espace **INFO→ÉNERGIE** de l'ADIL de Loir-et-Cher souhaite mettre en garde le grand public contre une confusion possible entre ses missions de service public et les activités commerciales de certaines sociétés qui affirment promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

L'Espace **INFO→ ÉNERGIE** rappelle que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) lui a confié la mission d'informer de façon neutre et gratuite le grand public sur les questions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans l'habitat. Développé depuis 2001 par l'ADEME et en partenariat étroit avec les collectivités locales, le réseau national des Espaces INFO→ ÉNERGIE est un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO→ ÉNERGIE compte 500 conseillers au service du public.

La charte "Espace INFO→ ÉNERGIE" **garantit la gratuité, la neutralité et l'indépendance des services proposés.**

Dans chaque Espace **INFO→ ÉNERGIE**, des spécialistes informent et conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement : quels sont les gestes simples à effectuer, quel type d'équipement et de matériaux choisir, quelles sont les aides accordées et les déductions fiscales... Des brochures et des guides pratiques sont également mis à votre disposition (Aides financières, l'Isolation, Les Pompes à Chaleur, L'énergie solaire...). Pour des études approfondies, les conseillers vous indiqueront les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes.

L'information apportée par les Espaces **INFO→ ÉNERGIE** n'a donc rien de comparable avec celle proposée par ces sociétés privées dont la démarche commerciale a pour finalité la vente de matériels ou de matériaux qui n'utilisent pas forcément des énergies renouvelables ou qui ne répondent pas toujours aux critères de performances pour être éligibles aux différentes aides financières, malgré les effets d'annonce de certains vendeurs.

Nous tenons également à attirer l'attention sur certaines pratiques commerciales et notamment le démarchage à domicile. Certaines propositions alléchantes se révèlent, après analyse, complètement fantaisistes (photovoltaïque, éolien...). Les bénéfices attendus par la revente d'électricité sont loin d'être obtenus. Nous tenons à rappeler que le délai de rétractation en cas de **démarchage à domicile** est seulement de 7 jours.

Avant de s'engager, il est indispensable de se renseigner auprès des conseillers INFO→ÉNERGIE.

Contact Presse :

Hélène BELLANGER et Clémence GONDRAN



ADIL 41 – Espace Info Energie
adileie41@wanadoo.fr
Cité Administrative - Porte C
34, Avenue Maunoury - 41000 Blois
02 54 42 10 00
www.adil41.org



COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Rappel des travaux effectués au cours de l'année 2012.

Les travaux d'enfouissement des réseaux des Mées ont pris fin au cours du second trimestre 2012, après un retard dû aux intempéries hivernales. Un nouveau retard, pris par l'entreprise ayant effectué les branchements téléphoniques, n'a permis la réception des travaux qu'en juillet 2012. Le coût total de ces travaux s'est élevé à 486 000 € TTC, dont 318 000 € ont été supportés par le budget de la commune.

Ces travaux étant terminés, le hameau des Mées a retrouvé sa tranquillité et profite d'un environnement beaucoup plus agréable avec la disparition de tous les fils aériens et poteaux.

Dans l'allée de la Ramée, les lampadaires ont été changés et pour certains repositionnés pour plus de confort et de sécurité.



De gros travaux d'assainissement ont été réalisés rue Muraton pour la réception des eaux pluviales avec la pose de caniveaux et de regards avaloirs indispensables à un meilleur écoulement. A la suite de ces travaux, une remise en état de la voirie a été effectuée.

La rue Muraton était, avant ces travaux, l'un des « points noirs » en matière de voirie car de véritables fossés s'étaient creusés dans les accotements rendant dangereuse la circulation, quelque soit le moyen de locomotion employé. De surcroît, ces travaux d'assainissement pluvial permettront à un certain nombre de riverains de conserver leurs caves et sous-sols au sec.

Pour plus de sécurité, la pose de palissades à divers endroits rue du Bois s'est avérée nécessaire suite à l'éboulement du mur du parc bordant la route. Une fois encore, malheureusement, la commune doit supporter à sa charge, pour la sécurité de tous, le mauvais entretien, voire le non entretien, d'un patrimoine privé.

De lourds travaux d'entretien de voirie ont été réalisés au cours du dernier trimestre 2012 :

- un rabotage suivi d'un enrobé rue du Vieux Moulin et au carrefour avec la rue de la Borde.
- A divers autres endroits de la commune, plusieurs marquages au sol effacés ont été retracés.
- La création d'un parking face à la mairie était nécessaire. C'est maintenant chose faite, avec 5 places de stationnement, dont une pour handicapés, avec un marquage au sol pour délimiter les emplacements, ainsi que le repositionnement des deux passages piétons.



Travaux dans le carrefour de la rue du Vieux Moulin et de la rue de la Borde, à Macé



Une remise aux normes des armoires d'éclairage public (EP) avec changement d'horloge a été réalisée. Toutes les armoires de la commune (13 au total) étaient vétustes et inadaptées aux normes actuelles. Cependant, nous avons surtout réalisé ces travaux car certaines présentaient un réel danger car les risques d'accidents électriques sont plus importants lorsque les réseaux d'EP sont enfouis. C'était donc le cas du Bourg et d'une grande partie des Mées (5 armoires étaient

concernées). Nous en avons profité pour installer des horloges astronomiques qui nous permettront à l'avenir d'avoir davantage de souplesse et d'efficacité sur les horaires d'allumage et d'extinction.

Pour cet investissement de sécurité et de confort d'un total de 21 000 € TTC, nous avons bénéficié du fonds de concours d'Agglopolys pour les économies d'énergie pour un montant de 4 118 €.

Pour rester dans le domaine de l'éclairage public, il convient de signaler les travaux récents dans le secteur d'Emmaüs. En effet, afin de mieux assurer la sécurité des usagers, et notamment celles des jeunes dionysiens utilisateurs des transports scolaires, nous avons décidé de réaliser la continuité de l'éclairage public de part et d'autre de la RD 2152 :

- vers le nord, jusqu'au pont SNCF,
- vers le sud, jusqu'au premier point d'EP existant en allant vers le centre Bourg.

Ces travaux sont partiellement financés par Agglopolys puisque certaines portions des voies concernées sont classées voirie communautaire. L'investissement pour la commune s'élève à 15 000 € TTC.

Projets de travaux d'entretien 2013

Des lourds travaux de rabotage et d'enrobés sont prévus :

- à Villefolet, au carrefour de la rue de la Plaine et de la rue des Moissons,
- aux Mées, au carrefour de l'Allée de la Ramée avec la rue du Bois.

- ✂ Des travaux d'émulsion gravillon sont également prévus Chemin Fleuri à Villeneuve et Rue Principale à Villemanzy.

Pour la première fois, ces travaux se feront par un groupement d'achats qu'Agglopolys a mis en place dans le cadre de sa toute nouvelle plateforme de service. Cette procédure devrait nous permettre de réaliser d'importantes économies.

Nouveaux noms de rues sur la commune

Six nouvelles voies ont été créées sur la commune pour les deux lotissements. Il est à noter que la commission voirie a décidé d'adopter, pour toutes les nouvelles numérotations de voies réalisées, le système de numérotation métrique. Le début de la rue est le point 0 et chaque parcelle porte dorénavant le numéro correspondant à la distance entre le point 0 et son entrée. Cette solution permet d'éviter ce qui se passe dans beaucoup de nos rues aujourd'hui lorsqu'un même numéro est partagé par plusieurs habitations.

- 🏠 Sur le lotissement des Ouches, la rue principale porte dorénavant le nom de « rue des Ouches ». Les deux impasses portent le nom de « Impasse du stade » pour celle allant vers le complexe sportif et « Impasse des Écoles » pour celle revenant vers la rue de la Loire.
- 🏠 Sur le lotissement de la Martinière, la rue principale portera le nom de Camille FAVIER et desservira les lots 13 à 32 et l'îlot social 2. Nous avons souhaité que les deux autres voies portent également le nom de personnalités féminines qui, pour une raison particulière, ont marqué l'histoire de la Commune : Yvonne MOTTET (Lots 1 à 3, 10 et 12 et îlot social 1) et Charlotte GUILBERT (Lots 4 à 9 et 11).

Camille FAVIER, née COGNET : Née en 1903 à Cour-sur-Loire, elle fut dans les années 30 sage-femme à Antony. A la mobilisation de son mari en 1939, elle vient s'installer chez ses parents à Saint-Denis-sur-Loire au 3 rue de l'Église. Sa mère est épicière et son père sabotier. Sage-femme à domicile et à « son domicile », elle accouchera nombre de jeunes femmes de Saint-Denis-sur-Loire mais aussi de la Chaussée Saint-Victor, Ménars, Villerbon... D'abord à vélo (en jupe-culotte, ce qui ne manquait pas de faire jaser à l'époque), puis en mobylette et enfin avec sa petite 4 CV noire. Son mari, au retour de la guerre, a ouvert un dépôt de tabac rue de l'Église.

(Merci à mon ami Michel CONTOUR, Maire de Cellettes, Vice-président d'Agglopolys, petit-fils de Camille FAVIER, pour sa contribution. BS)

Yvonne MOTTET (1906-1968) : Compagne de Bernard Lorjou (dont notre commune a déjà donné le nom à une rue, une place et son école), pendant 40 ans, elle était aussi artiste et peintre.

Charlotte GUILBERT : elle fut, en l'état actuel de nos connaissances, la première femme institutrice à l'école publique de Saint-Denis-sur-Loire en 1884. L'école des filles se situait à cette époque rue de Bellevue.



Peinture d'Yvonne Mottet



COMMISSION TRANSPORTS



Responsable : Sophie MILTEAU

Si vous voulez vous rendre à Blois, sans prendre votre voiture, ou sans devoir demander à des proches de vous accompagner, vous pouvez solliciter le **Transport à la demande**.

Qu'est-ce que le Transport à la demande (TAD) ?

Vous retrouvez tous les renseignements utiles concernant le TAD dans la rubrique TRANSPORTS du Journal de l'Agglo, en fin de bulletin.



À propos des transports publics, 2013 sera l'année de la mise en place, en septembre, du nouveau plan de transports urbain et périurbain sur Agglopolys dans le cadre de la nouvelle délégation de service public avec le prestataire Keolis.

La nouveauté qui concernera directement les dionysiens est l'élargissement du service de transport à la demande. Nous vous donnerons davantage de détail dans un prochain Trait-d'Union.

Cependant, nous tenons dès aujourd'hui à vous informer qu'une réunion à destination des habitants des communes de Villefrancoeur, Champigny-en-Beauce, Averdon, La Chapelle Vendômoise, Saint-Bohaire, Fossé, Marolles, Villerbon, Ménars et Saint-Denis-sur-Loire aura lieu le :

Lundi 18 mars 2013 à 18h30 à la salle des Fêtes de Saint-Bohaire.

VENEZ NOMBREUX !



COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Sophie MILTEAU

OÙ EN SOMMES-NOUS DE L'EXPÉRIMENTATION VISANT À LIMITER L'USAGE DES HERBICIDES ?

Dans le Trait-d'Union de juillet 2012, nous vous avons informés de la décision du conseil municipal de limiter l'usage d'herbicides aux seuls espaces de parking recouverts de calcaire blanc et du cimetière en utilisant, pour ces espaces, des produits plus adaptés.

Nous avons donc cessé de disperser des herbicides dans les cours d'école, ainsi que le long des bordures de nos rues.

Arrivé à la fin de la saison, nous avons, avec les employés communaux Jean-Luc et Thierry, effectué un bilan. Celui-ci fait, bien sûr, apparaître un temps d'intervention plus important

et plus physique en terme de gestes professionnels. L'usage de la binette et l'arrachage manuel reprennent plus de place dans les pratiques, mais nous espérons contribuer ainsi à limiter les risques d'exposition de la population, notamment celle des enfants.

Certes, le caractère « moins soigné » des bords de rue peut paraître un inconvénient pour certains, mais nous essaierons de le limiter au maximum en introduisant par exemple, à certains endroits, des plantes couvre-sol, en veillant à l'évolution des techniques et outils, et en encourageant les pratiques individuelles des riverains qui peuvent s'approprier cet espace pour le plaisir de tous.

Nous souhaitons à ce sujet, vous faire partager la beauté et l'élégance de nos rues, saisies au mois d'août 2012, par le reportage photos que vous trouverez en fin d'article.

DEUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

Deux châtaigniers ont été plantés récemment, sur le parking du bord de Loire, au bout de l'Allée des Platanes. Nous espérons qu'ils apportent de l'ombre, offrant aux cyclistes et promeneurs un temps de repos agréable. Cependant, l'ombre ne grandira que progressivement, car la croissance de ces arbres est plutôt lente au début. Ils atteignent en effet l'âge adulte à 40 ans avec une hauteur d'environ 20 m !



La municipalité vous donne rendez-vous
le samedi 23 mars de 9h30 à 12h30
pour nettoyer nos bords de Loire !

La Maison de la Loire et l'Observatoire Loire organisent, le samedi 23 mars, de 9h30 à 12h30, pour la 10^{ème} année consécutive, l'opération « Agissons pour une Loire propre » en partenariat avec 13 communes ligériennes du Loir-et-Cher, la centrale nucléaire de St-Laurent-des-Eaux et de nombreux autres partenaires.

La Région Centre, le Conseil Général, le SGAR (Secrétariat Général aux Affaires Régionales), l'établissement public Loire, la Mission Loire..., des associations et des partenaires privés s'associent également aux organisateurs pour contribuer au succès de cette opération.

A Saint-Denis-sur-Loire, le point accueil et les animations se tiendront sur le parking en bord de Loire, au bout de l'Allée des Platanes à partir de 9h30

Outre le ramassage des déchets, cette matinée a également pour but de sensibiliser et de faire découvrir la faune et la flore ligérienne au plus grand nombre. Pour ce faire, les animateurs de la Maison de la Loire et de l'Observatoire Loire ainsi que des élèves de BTS du lycée agricole de Vendôme proposeront des « points animations, canoë ou bateaux traditionnels » et des « points nature » le long des berges dans chacune des communes participantes.

Des bateaux feront des navettes pour nous permettre d'atteindre les îles.

La réussite de cette opération dépend de la mobilisation de tous. Ainsi, nous vous donnons rendez-vous pour préserver et découvrir les richesses naturelles de la Loire, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis novembre 2000.

QUELQUES ÉLÉMENTS COMPARÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉGION CENTRE

Sachez, qu'à la porte de la mairie, nous affichons chaque parution du bulletin édité par Lig'Air, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre.

Vous pouvez également retrouver les éléments sur le site <http://www.ligair.fr/>, concernant notre zone géographique (Blois et ses environs).



Voici ci-dessous un extrait du dernier bulletin.

• Indices de la qualité de l'air en septembre 2012

Les indices sont mis en ligne tous les jours à 17h00 sur le site Internet de Lig'Air et voici le récapitulatif du mois écoulé en nombre de jours :

En nombre de jours	Qualificatif	Blois	Bourges	Chartres	Châteauroux	Dreux	Montargis	Orléans	Tours	Vierzon
Indices 1 à 4	Très bon à bon	22 jours	23 jours	23 jours	23 jours	24 jours	22 jours	20 jours	23 jours	21 jours
Indices 5 à 7	Moyen à médiocre	8 jours	7 jours	7 jours	7 jours	6 jours	8 jours	10 jours	7 jours	9 jours
Indices 8 à 10	Mauvais à très mauvais	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition des Indices de la Qualité de l'Air selon trois classes en région Centre en septembre 2012

Les conditions météorologiques du mois de septembre 2012 ont été favorables à une qualité de l'air majoritairement bonne sur l'ensemble de la région Centre. Les indices les plus importants pour ce mois s'élèvent à 6 (médiocre) avec pour polluant responsable l'ozone.

• Bilan des dépassements de valeurs réglementaires en septembre 2012

Agglomération	Station	Ozone	
		Objectif de qualité · 120 µg/m ³ sur 8 heures	Seuil d'information et de recommandation · 180 µg/m ³ /heure
		Nb de jours de dépassements de janvier à septembre 2012	Nb de jours de dépassements en septembre 2012
Blois	Blois nord	14	0
Bourges	Leblanc	8	0
Chartres	Fulbert	8	0
Châteauroux	Châteauroux sud	6	0
Dreux	Dreux centre	11	0
Montargis	Montargis	11	0
Orléans	La Source	11	0
	Marigny-les-Usages	15	0
Tours	Joué-lès-Tours	7	0
	Tours péri-urbaine	4	0
Vierzon	Vierzon	13	0
Zone rurale	Station	Nb de jours de dépassements de janvier à septembre 2012	Nb de jours de dépassements en septembre 2012
Chambord (41)		6	0
Faverolles (36)		10	0
Oysonville (28)		6	0
Verneuil (18)		3	0

COMMENT LIRE LE BULLETIN SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION ?

Vous trouverez ci-dessous le dernier compte rendu du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation sur notre commune.

N°000587

La dureté de l'eau n'a aucune incidence directe sur notre santé, mais plus son taux est élevé, plus l'eau a tendance à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eaux, les canalisations.

La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est recommandé pour la prévention de la carie dentaire, sauf avis médical.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Aussi, laissez-la couler un instant avant de la boire.



Bilan 2011



Quelle eau buvez-vous sur la commune de SAINT DENIS SUR LOIRE ?

Ressource en eau

La commune de St Denis sur Loire est alimentée en eau à partir d'un forage situé au lieu-dit «Villeneuve», au pied du château d'eau. L'eau subit un traitement de désinfection avant distribution.

Les périmètres de protection ont été mis en place par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique du 02/07/2004.

La gestion est assurée par la SAUR.

Contrôle sanitaire réglementaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du centre (DT41ARS). Ainsi en 2011 au titre de ce contrôle sanitaire, 12 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 350 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les principaux résultats d'analyses

	Normes	Valeurs observées	Commentaires
Bactériologie	absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	Tous les prélèvements sont conformes.	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Dureté	-	Moyenne : 26.50°F Maximum : 27°F	EAU DE DURETE ASSEZ ELEVEE
Nitrates	50 mg/l	Moyenne : 36.11 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
Fluor	1,5 mg/l	Moyenne : 0,14 mg/l Maximum : 0,14 mg/l	EAU FAIBLEMENT FLUOREE
Pesticides	0,1 µg/l*	Maximum : 0,06 µg/L (atrazine déséthyl)	EAU CONFORME EN PESTICIDES
Arsenic	10 µg/l*	Moyenne : 5.50 µg/l	EAU CONFORME EN ARSENIC

*1 µg/l (microgramme par litre) = 0.001 mg/l

Conclusion sanitaire globale

L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires.

Afin de vous guider dans sa lecture, voici quelques éléments issus du bilan 2011 de l'ARS (Agence Régionale de Santé), sur les différents contrôles effectués et l'objet de leurs recherches.

La bactériologie dans les eaux distribuées

Bactéries, virus et parasites sont présents dans l'environnement, notamment dans les eaux brutes. Si la ressource n'est pas naturellement protégée de la contamination bactériologique, un traitement de désinfection est en général mis en place (chlore et ses dérivés, ozone sur les installations importantes).

■ La réglementation

Le programme de contrôle repose sur la recherche de deux bactéries dites "germes témoins de contamination fécale" : *Escherichia coli* et streptocoques fécaux très nombreux et faciles à détecter. Leur présence présage de l'existence d'autres germes pathogènes (*Campylobacter*, *Salmonella typhi*, *Vibrio cholerae*...).

Une installation est déclarée non conforme si plus de 5 % des prélèvements mettent en évidence la présence de l'une de ces deux bactéries.

Une installation est déclarée non conforme à 30 % si plus de 30 % des prélèvements réalisés mettent en évidence la présence de ces bactéries. La non-conformité à 30% illustre une situation de contamination chronique, situation qui engendre un risque non négligeable d'épidémie hydrique.

■ Quels sont les risques pour la santé ?

Si les grandes épidémies d'origine hydrique (choléra, typhoïde) ne sont plus d'actualité, le risque infectieux se manifeste désormais sous la forme d'épisodes de gastro-entérites. Une seule exposition à un micro-organisme suffit parfois à provoquer une maladie dont la gravité dépend du type de germe, de la quantité de germes absorbée, de la virulence du germe et de l'état de santé du consommateur.

Nitrates dans les eaux distribuées

L'azote est un constituant de base de la matière vivante qui se trouve présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques. Il est également présent dans la nature du fait des activités humaines (apport d'engrais, effluents agricoles, domestiques ou industriels).

En région Centre, la pollution par les nitrates affecte principalement les nappes d'eau souterraine peu protégées naturellement compte tenu des caractéristiques hydrogéologiques du sous-sol.

■ La réglementation

La réglementation actuelle (directive européenne du 3 novembre 1998, code de la santé publique et ses textes d'applications) est fondée sur la recommandation de l'OMS et, en particulier, sur la dose maximale journalière admissible.

Les normes de potabilité de l'eau du robinet sont établies afin de protéger les populations les plus sensibles (nourrissons, femmes enceintes ou allaitantes) et figurent dans les arrêtés d'application du Code de la santé publique.

■ Quels sont les risques pour la santé ?

L'eau ne constitue pas le seul apport de nitrates. On trouve également des nitrates dans les légumes, des salaisons...

Les nitrates se transforment en nitrites dans l'organisme.

Dans le sang, les nitrites se fixent sur l'hémoglobine et empêchent ainsi le transport de l'oxygène vers les tissus. Ils peuvent provoquer une cyanose (asphyxie). Le phénomène a surtout été observé chez les nourrissons de moins de 6 mois.

En présence d'amines, les nitrites forment les nitrosamines. Des effets cancérigènes ont été observés chez les animaux mais le risque n'a pas été démontré pour l'homme.



Pesticides dans les eaux distribuées

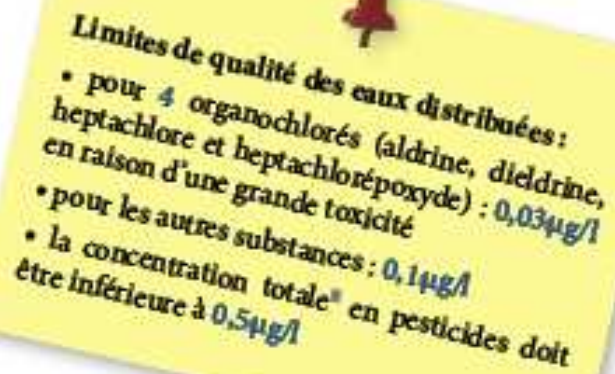
Les produits phytosanitaires ou pesticides sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les organismes jugés indésirables : plantes, animaux, champignons, bactéries, parasites. Ils sont principalement utilisés dans le milieu agricole mais le sont également pour des usages domestiques, urbains, de voiries et d'infrastructures.

■ Réglementation

L'instruction DGS/EA4 du 9 décembre 2010 définit les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité pour les pesticides. Ces nouvelles modalités découlent des recommandations de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA devenue ANSES) et tiennent compte de l'évolution des connaissances techniques et scientifiques sur les pesticides.

Depuis la mise en œuvre de cette instruction, 4 situations sont distinguées :

- la situation C : la qualité de l'eau est conforme,
- la situation NC0 : la qualité de l'eau n'est pas conforme. Une dérogation « allégée » est alors mise en œuvre et la population est informée,
- la situation NC1 : la qualité de l'eau n'est pas conforme de manière récurrente. Une dérogation complète doit être réalisée et la population est informée,
- la situation NC2 : les teneurs en pesticides sont d'un point de vue sanitaire, inacceptable. L'eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments. Aucune dérogation n'est accordée.



Limites de qualité des eaux distribuées :

- pour 4 organochlorés (aldrine, dieldrine, heptachlore et heptachlorépoxyde) : 0,03µg/l en raison d'une grande toxicité
- pour les autres substances : 0,1µg/l
- la concentration totale* en pesticides doit être inférieure à 0,5µg/l

Quelques exemples de fleurissement des murs de notre commune, été 2012

Merci à tous les particuliers qui rendent ainsi notre commune toujours plus agréable à vivre.



CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

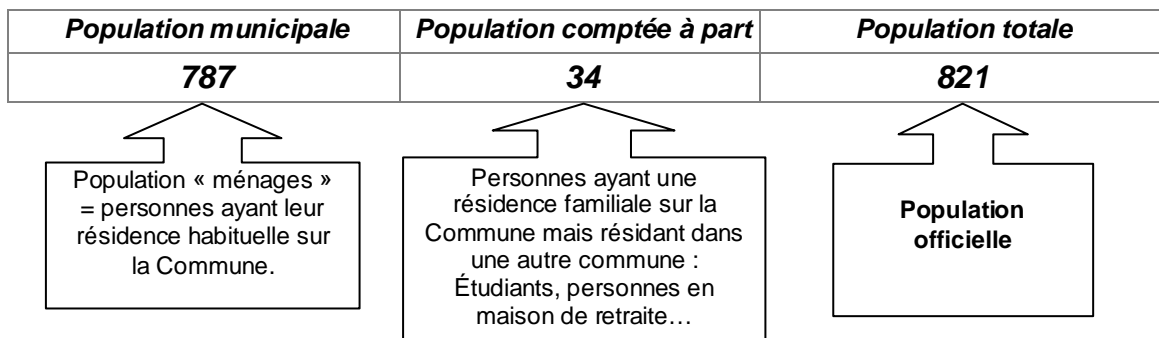
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier-février 2010, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas les chiffres officiels. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

2. Les principes

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2011 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2008.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2013 sont ceux de la population légale de... 2010.



Rappel	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870
Au 1 ^{er} janvier 2012	811	34	845

La population dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au milieu des années 90 est passée aujourd'hui sous la barre des 800 habitants. 787 habitants résidents, c'est effectivement le nombre d'habitants comptabilisés lors du recensement de 2010.

Les chiffres ci-dessus sont éloquentes : notre population perd plus de 20 habitants par an, soit une centaine tous les 5 ans.

Notre population vieillit, le regroupement scolaire a perdu une classe cette année, les associations peinent à recruter de nouveaux bénévoles, le budget communal perd des dotations de l'État... Nous devons réagir et espérer que les projets d'habitats prévus (La Martinière et les Ouches) se concrétisent. C'est chose faite aujourd'hui.

C'est donc avec un peu moins d'inquiétudes que nous attendrons les chiffres de la population des années prochaines. Mais si la tendance peut s'inverser, il sera néanmoins difficile de « rattraper le temps perdu ».

Informations diverses et pratiques

TU as
16 ans



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS

BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE TOURS

LE RECENSEMENT

Fais-toi
recenser!

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans *doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.*
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans *doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.*
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française *peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.*

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la **mairie du domicile**
- au **consulat** *en cas de résidence habituelle à l'étranger*

Conséquences du recensement

Le recensement est indispensable

- **pour obtenir l'attestation de recensement** qui est **obligatoire** pour établir un dossier de **candidature à un concours ou à un examen** soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- **pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**
- **pour l'inscription d'office sur les listes électorales**



Secrétaire général pour l'administration

EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Tours - BP 622 - 37206 TOURS CEDEX 3

Tél. : 02 47 77 21 71 - Fax : 02 47 77 21 56 csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



Vous venez d'effectuer le recensement militaire pour vous-même ou pour votre enfant.



A l'issue de cette inscription, une attestation de recensement vous a été remise.

Cette attestation est à conserver très précieusement

Elle sera nécessaire pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, mais aussi Permis de conduire, de chasse...

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRÉ

Ne vous en séparez pas que tant que la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) n'a pas été effectuée

Dès maintenant, faites des photocopies ou numérisez le document.

NE DONNEZ JAMAIS L'ORIGINAL MAIS TOUJOURS UNE COPIE

**SAINT DENIS
SUR LOIRE**



PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Un certain nombre d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

HORAIRES DES MESSES - SECTEUR FOSSÉ – VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU, mais :

- Le 20 janvier : messe à **Fossé**
- Le dimanche 19 mai : messe de Pentecôte à **La Chapelle Vendomoise**
- Le dimanche 2 juin : messe à **Ménars**
- Le dimanche 21 juillet : messe à **Mulsans**
- Le dimanche 22 septembre : messe à **Averdon**
- Le dimanche 6 octobre : messe à **Saint-Denis-sur-Loire**

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

Par délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010, les tarifs, depuis le 1^{er} janvier 2011, sont les suivants :



Pour les habitants de la Commune :	Pour les réservations hors commune :
➤ 60 € pour une demi-journée	➤ 80 € pour une demi-journée
➤ 120 € pour une journée	➤ 200 € pour une journée
➤ 200 € pour deux journées	➤ 300 € pour deux journées

Chauffage :

- Une demi-journée 15 €
- Une journée 30 €
- Deux journées 60 €

**Pour les locations du
15 septembre au 30 avril**

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39

Les Associations Dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



La saison 2012-2013 a déjà bien commencé pour Apollos.

Nous avons déjà proposé plusieurs manifestations pour cette nouvelle saison.

Mais avant de vous présenter toutes nos activités passées et à venir, toute l'équipe d'Apollos et les Jeunes vous souhaitent **une très bonne année 2013.**

Le 13 septembre a eu lieu notre assemblée générale présentant comme chaque année, le bilan de nos activités, le bilan financier, les inscriptions à la gymnastique et au yoga, s'y rajoutant cette année les inscriptions au théâtre. Un pot de l'amitié clôturait cette soirée.

Renouvellement du bureau en ce début d'année :

<u>Présidente :</u>	Inès Méhault
<u>Vice-présidente :</u>	Sylvie Menon
<u>Trésorière :</u>	Monique Vigie du Cayla
<u>Secrétaire :</u>	Joëlle Foucault
<u>Secrétaire adjointe :</u>	Marie-Ange Chesneau
<u>Membres actifs :</u>	Jacques Michel Françoise Debourse Sylviane Coudriau

<u>Section Patchwork :</u>	Dominique Fougeroux Monique Lelaie
----------------------------	---------------------------------------

<u>Section Jeune :</u>	Elisa Méhault Emilie Bilevic Pierre Cavarec Pauline Fontaine Sandra Régnier
------------------------	---

GYMNASTIQUE ET YOGA

Le 18 septembre le cours de gymnastique a repris. **Cyril**, notre dynamique professeur, continue à motiver les gymnastes amateurs. Environ 16 personnes participent à ce cours. Le cours de gymnastique a lieu tous les mardis de 18h45 à 19h45. N'hésitez pas à venir essayer plusieurs cours sont proposés gratuitement.



Le yoga a repris le 2 octobre, **Murielle** continue également l'enseignement du yoga tous les mardis matin de 10h à 11h. (Essais également possibles pour le yoga).

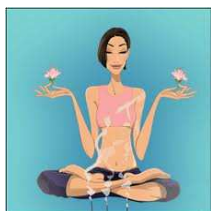
Pour tous renseignements contacter :

Pour la gymnastique :

Sylvie : 02 54 74 61 32 ou Joëlle : 06 82 36 17 19

Pour le yoga :

Sylviane : 02 54 74 12 95



THÉÂTRE 2012-2013

Cette année les répétitions de théâtre ont commencé plus tôt, dès le 5 octobre pour le groupe du vendredi avec Samuel, Sylvie et Inès et le 10 octobre pour le groupe du mercredi avec Françoise, Sylvianne et Joëlle.

A noter dans vos agendas les dates des représentations. Elles auront lieu le samedi 9 mars 20 h30 à Villerbon, le vendredi 15 mars 20h30 à Saint-Denis-sur-Loire ; le samedi 16 mars 20h30 à Saint-Denis-sur-Loire et le final encore à Saint-Denis-sur-Loire le dimanche 17 mars à 15h.

CALENDRIERS POUR LES JEUNES

Les jeunes avec l'aide d'Inès et Joëlle ont préparé des calendriers présentant des photos de Saint-Denis-sur-Loire, qu'ils vendent pour pouvoir organiser des manifestations ensemble (tournoi Wii, cinéma...). Si vous n'avez pas encore votre calendrier n'hésitez pas à nous contacter.



CUISINE



Le 10 octobre le premier cours de cuisine, pour cette nouvelle saison a eu lieu. Inès Pereira notre traiteur professionnel ravit toujours autant les nombreux cuisiniers amateurs qui viennent à ses cours. Pour ce premier rendez-vous culinaire le cours était axé sur l'automne : soufflé au potiron, crème de potimarron et lard croustillant, tarte tatin aux pommes avec pâte brisée à la farine de châtaignes.



Pour le cours du 14 novembre, Inès a fait préparer des nems au porc, des rouleaux de printemps au magret de canard et des croquettes de patates douces.

Pour le mois de décembre, étant donné le succès grandissant des cours de cuisine, Inès nous a proposé 2 dates le mercredi 12 décembre et le lundi 17 décembre.

Pour ces cours de décembre, elle nous avait préparé un repas de fête : une entrée avec des coquilles St-Jacques sur une fondue de poireaux, un plat avec un magret de canard farci avec champignons et du jambon de Bayonne sauce au Porto, et le dessert un rocher avec un coulis de framboise, sur une mousse au chocolat. Tout le monde était enchanté de ce succulent repas, des bonnes idées pour les repas des fêtes...



HALLOWEEN

Le 31 octobre, les jeunes d'Apollos, Pauline, Sandra, Elisa, Pierre et Emilie ont préparé un jeu de piste pour retrouver l'assassin de Jack 'O' Lantern.

11 enfants ont participé à cette après-midi d'Halloween. Après le jeu un goûter était proposé.





1^{er} DÉCEMBRE 2012
JOURNÉE POUR LE TÉLÉTHON



La boum des primaires

Un beau succès pour la boum cette année, environ 28 jeunes ont participé à l'après-midi danse, vidéo et goûter. Les crêpes au Nutella ont bien été appréciées !!!

Cette année, 1 euro supplémentaire était demandé pour la boum, afin de le reverser au Téléthon.



Les Classes pour le Téléthon

Apollos a organisé un apéritif dînatoire au profit du Téléthon par les Classes 2. Toutes les personnes nées une année se terminant par « 2 » (...1942-1952-1962-1972...) étaient invitées à préparer des amuse-bouches qui ont été servis au cours de la soirée. Les 5 euros de participation étaient entièrement reversés au Téléthon. Environ une cinquantaine de personnes ont goûté nos préparations, le buffet d'amuse-bouches était particulièrement bien garni grâce à nos Classes 2 qui avaient préparé plein de bonnes choses. Mr et Mme Daudin nous avaient offert du fromage blanc nous les en remercions. Rendez-vous avec la classe 3 l'an prochain.



Les Classes « 2 »

5 décembre :

Les jeunes d'Apollos ont organisé une fête de Noël pour les enfants.

Une douzaine d'enfants ont fabriqué des Pères Noël en carton, des coloriages de Noël ou ont fait les morceaux d'une guirlande. Et surprise, le Père Noël est venu nous rendre visite avec des cadeaux dans son panier. Après son départ, les enfants ont goûté des crêpes, et sont partis décorer le sapin de Noël. Tous sont repartis chez eux enchantés de leur après-midi.



NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE CHEZ APOLLOS PATCHWORK ET CRÉATION

Le premier cours de patchwork et création a eu lieu le 14 janvier. 16 personnes y ont participé. Différents ateliers étaient proposés, le patchwork, le travail du bois, le collage sur tissus et feutrine et la création artistique. Bonne ambiance pour ce premier cours, une pochette a commencé à être fabriquée au patchwork.



Le prochain RDV a lieu le 11 février et tous les 2^{ème} lundi du mois.

Contact patchwork :

Dominique Fougeroux : 02 54 74 25 51 fougeroux.dominique@wanadoo.fr

Monique Lelaie : 02 54 78 69 26 monique.lelaie@orange.fr



ANNÉE 2013



Pour l'année 2013, des dates à retenir :

La fête de la nouvelle année a eu lieu le **13 janvier 2013** Comme chaque année une marche dans Saint-Denis-sur-Loire suivie d'un goûter avec galettes des rois et vin chaud. Une vidéo rétrospective de nos activités a été proposée.

En mars 2013

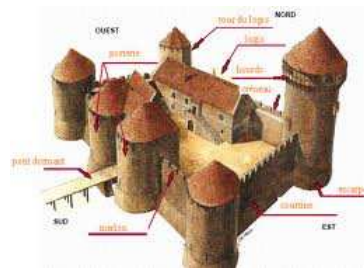
Le théâtre :

Le samedi 9 mars à 20h30 à Villerbon
 Le vendredi 15 mars à 20h30 à Saint-Denis-sur-Loire
 Le samedi 16 mars à 20h30 à Saint-Denis-sur-Loire
 Le dimanche 17 mars à 15h00 à Saint-Denis-sur-Loire



En avril 2013

Voyage à **Guédelon** le 7 avril, n'hésitez pas à vous inscrire. Contact Sylviane : 02 54 74 12 95



En juin 2013



Le 2 juin aura lieu notre pétanque annuelle dotée de cadeaux pour tous les participants.

Le 15 juin : avec le Comité des Fêtes nous organiserons notre guinguette

Cuisine :

Les prochaines dates de cuisine pour 2013 seront le 23 janvier, le 13 février et le 20 mars.



CENTER PARCS

Nous disposons toujours de la carte Center Parcs. Si vous avez envie d'y passer une journée cet hiver, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (20 € au lieu de 40 €) pour 8 personnes.

Pour réserver la carte n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos

19 rue de la Loire

41000 ST DENIS SUR LOIRE Adresse mail : apollostdenis@gmail.fr

Fonction	Nom et adresse	Coordonnées
Présidente	MEHAULT Inès 22 rue Muraton Macé	09 53 83 01 07 ines.mehault@free.fr
Vice-présidente	MENON Sylvie 9 chemin de l'organdière Villeneuve	02 54 74 61 32 s.menon@orange.fr
Secrétaire	BILEVIC Joëlle 30 c rue du château d'eau Villeneuve	02 54 78 90 45 foucjo@gmail.com
Secrétaire adjointe	CHESNEAU Marie-Ange 46 rue du Château d'eau Villeneuve	06.81.31.42.06 marieange.chesneau@nordnet.fr
Trésorière	VIGIE-DU-CAYLA Monique 1 bis rue de la borde Macé	02 54 58 80 73 philippe.vigie-du-cayla@wanadoo.fr



Et nos membres actifs : Sylviane Coudriau, Françoise Debourse, Jacques Michel. Patchwork : Dominique Fougeroux.

Section jeunes : Elisa Méhault, Emilie Bilevic, Pierre Cavarec, Pauline Fontaine, Sandra Régnier

L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes contribue à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations et activités ouvertes à tous les habitants de la commune.

Les manifestations de plein air figurent au premier rang des rendez-vous que nous proposons aux dionysiens : brocante, soirée guinguette, randonnée pédestre. Autant de manifestations dont le succès dépend, pour une part non négligeable, des conditions météorologiques... Or, en 2012, le mauvais temps s'est invité à toutes ces manifestations. La participation à la soirée guinguette n'a heureusement pas été affectée : les 141 convives inscrits n'ont pas eu à braver la pluie qui a cessé de tomber vers 18 heures ! En revanche, par un temps très incertain, les marcheurs ont quelque peu hésité à venir participer à notre randonnée et la centaine de téméraires présents a bénéficié, en fin de matinée, d'une douche certes méritée mais fraîche et quelque peu prématurée. Les pluies importantes et continues des jours qui ont précédé la brocante ont découragé les exposants dont la présence s'est située au niveau de la moitié des inscrits, alors même que la plupart des autres brocantes organisées ce jour-là en Loir-et-Cher avaient été annulées. En cette période de vœux, le Comité des Fêtes souhaiterait un temps plus clément aux dates de ses manifestations de 2013 !

Notre concours-expo photo aura été, avec la soirée guinguette (organisée conjointement avec l'association Apollos), notre grande satisfaction de l'année 2012. Cette manifestation a rassemblé 21 photographes amateurs qui ont présenté 112 photos. Enfin, l'activité tarot se poursuit au rythme de deux soirées par mois.

Les aléas liés aux conditions météorologiques n'ont en rien affecté la détermination de l'équipe du Comité des Fêtes, laquelle reste particulièrement motivée pour la mise en œuvre de son programme 2013.

Nous avons plaisir à constater que les dionysiens sont fidèles à nos rendez-vous. Exposants ou visiteurs à la brocante, participants à la guinguette, photographes ou visiteurs de l'expo-photo, randonneurs ou encore joueurs de tarot, vous répondez présent. Chaque année nous voyons arriver de nouveaux participants.

Nous vous proposons un retour sur notre activité du second semestre 2012 et une présentation de notre programme pour l'année 2013.

Concours-expo photo (week-end des 29 et 30 septembre 2012)

Le thème retenu pour cette cinquième édition du concours-expo photo, « Paysages d'ici et d'ailleurs », a inspiré les photographes amateurs. Ils étaient 21 à participer, dont 5 dionysiens. Environ la moitié d'entre eux (12 photographes) adhèrent à des clubs photo associatifs. Les 112 photos présentées, toutes réalisées avec des appareils numériques, constituaient une exposition dont la qualité a été remarquée par tous : organisateurs, membres du jury, visiteurs.

Le jury était constitué de trois spécialistes :

- Patricia Vernet, animatrice d'un atelier photo associatif,
- Aline Vassal et Quentin Tavenier, jeunes photographes professionnels.



Ce jury a attribué les prix suivants :

- Premier prix à Laurent Bardina (de Blois) pour « Mont Visio (Italie) »,
- Deuxième prix à Eric Mary (de Mont-près-Chambord) pour « 10 février 2012 côté Mitterrand »,
- Troisième prix à Dominique Pillot (de Molineuf) pour « Égypte-Louxor-Arrivée au champ ».
- Prix du meilleur cliché présenté par un photographe dionysien à Jean-Paul Vassal pour « Le refuge des merveilles ».

Environ 110 visiteurs se sont pressés à l'exposition et ont décerné le prix du public à Daniel Martellière (de Vendôme) pour « Reflets sur Loire ».

Les 5 photos primées ont été publiées sur le site Internet de la commune.

Brocante (dimanche 21 octobre 2012)

La veille de la manifestation, compte tenu des intempéries constatées depuis plusieurs jours, le Comité des Fêtes s'interrogeait sur l'opportunité de la maintenir. Le parking habituel était devenu impraticable et c'est avec soulagement que nous avons accueilli la proposition de Monsieur Decouard de mettre à notre disposition le parking de son entreprise. Cette bonne nouvelle, mais aussi l'état d'avancement de l'organisation logistique et les engagements pris auprès des fournisseurs nous ont confortés dans l'idée de maintenir notre brocante annuelle. Un choix d'autant plus pertinent que la pluie a cessé de tomber le dimanche au petit matin. Malheureusement, l'accalmie est arrivée trop tard : de trop nombreux exposants avaient déjà pris la décision de ne pas venir.

Les exposants présents étaient au nombre de 66 (dont 12 professionnels), alors que 125 s'étaient inscrits. Les étals étaient clairsemés et représentaient une longueur totale de 366 mètres linéaires alors nous en comptions 820 mètres en 2011 ! Les visiteurs sont venus moins nombreux que les années précédentes et leur présence n'a pas suffi à assurer l'équilibre financier de la manifestation.

Plusieurs exposants nous ont fait savoir qu'ils avaient fait de bonnes affaires ! Nous espérons que ce fut également le cas pour tous les dionysiens, qu'ils soient acheteurs ou vendeurs...

Soirées tarot (second et quatrième vendredis de chaque mois)

Les soirées « tarot » ont repris à la rentrée au rythme de deux par mois. Elles se tiennent à la salle des associations les second et quatrième vendredis de chaque mois. L'heure de rendez-vous est fixée à 20h30. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Pas de frais : la participation à cette activité est gratuite.

Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 joueurs et il est possible d'en accueillir davantage. Plusieurs débutants ont été initiés.

Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

Le calendrier 2013

A ce jour, le programme 2013 n'est pas encore complètement bouclé. Les informations qui suivent concernent les manifestations et activités déjà programmées. Elles pourront, le cas échéant, être complétées ultérieurement par d'autres propositions.

Le vendredi 5 avril à 20h30 : assemblée générale à la salle des associations. Tous les dionysiens y sont conviés.

Le second et le quatrième vendredis de chaque mois (sauf juillet et août) : **soirée tarot** de 20h30 à minuit, à la maison des associations.

Le dimanche 9 juin, randonnée pédestre (manifestation inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Deux circuits en boucle (9 et 15 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 8 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée, hors des « sentiers battus », constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel.

Le samedi 15 juin, pour fêter l'arrivée de l'été, **soirée guinguette** organisée conjointement avec l'association APOLLOS, place Eugène Leroux. Au programme : un repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante avec animation musicale. Pour l'occasion un parquet sera installé !

Les samedi 28 et dimanche 29 septembre, sixième édition du **concours-expo photo**. Le thème sera fixé prochainement et sera communiqué dans une prochaine édition du Trait d'Union ainsi que par voie de presse.

Le dimanche 20 octobre (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : **brocante**.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations ! Réservez dès maintenant ces dates sur vos agendas ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable de participer à ces manifestations en famille ou entre amis ?

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boite aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président :	Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)
Vice-président :	André CIRET
Secrétaire :	Patrick MENON
Trésorière :	Marie-Claude DELPIERRE
Secrétaire-Adjoint :	Bruno LACH
Trésorière-Adjointe :	Josette GOUARD
Membres :	Laurent CAVAREC, Jacques CHAVANON, Henri CROSNIER, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les ! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus !

Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Contactez-nous !

Par ailleurs, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale, le vendredi 5 avril prochain à 20h30.

LE CLUB DU BEL AGE

Nous avons recommencé nos rencontres le 6 septembre.

Pendant l'été, le 21 juillet, nous sommes allés voir « Les vacances de Pandolphe » de Madame George Sand, à Saint-Gervais La Forêt.

Le jeudi 22 novembre, sortie à Denezé-sous-Doué, pour un déjeuner-spectacle. Un humoriste mayennais « CABOCHARD' » nous a conté, à sa manière, des caricatures de toute une variété de personnes. L'accordéoniste Christian Félié jouait de la musique qui nous permettait de danser.

Le jeudi 29 novembre a eu lieu notre repas annuel avec une table fleurie et de jolis menus comme d'habitude, et de nombreuses chansons et histoires au dessert.

Le concours de belote du 8 décembre a réuni 76 joueurs.

Le jeudi 20 décembre, dernière réunion de l'année, avec au goûter de nombreuses bûches offertes par des membres du club. Merci à tous.



Nos projets pour 2013 :

Reprise des réunions le 10 janvier : assemblée générale, règlement des cotisations, et galette.

10 mars : goûter spectacle à Villerbon.

18 avril : concours de belote.

Mai : voyage à prévoir.

27 juin : repas avant les vacances

21 novembre : repas annuel.

14 décembre : concours de belote.

19 décembre : dégustation des bûches de Noël

Joyeuse année à tous.

ASSOCIATION BERNARD LORJOU

Peut-être, avez-vous aperçu sur les panneaux d'affichage des rues de Saint-Denis-sur-Loire, cette écuyère court vêtue, vous invitant les bras ouverts, à la rejoindre « à pied, à cheval, en vélib'... » pour une exposition présentée par l'Association Bernard Lorjou ?



Durant quatre jours, du 13 au 16 décembre dernier, LORJOU a en effet pris ses quartiers à PARIS et fut la vedette du Carrousel du Louvre.

Invité d'honneur du Salon de la Société Nationale des Beaux Arts, sept tableaux de l'artiste ont fait sensation auprès des exposants, des délégations internationales et des nombreux visiteurs venus de France et du monde entier.

Dès l'arrivée aux portes d'entrée de cet immense lieu d'exposition, le public était accueilli par un gigantesque étendard appelé Kakemono (ou Kakejiku), selon la manière d'accrocher une œuvre d'art au Japon. C'est un « *Homme au gilet jaune* », peint par LORJOU au cours des années 70 dans son atelier estival de la Garde Freinet (Var) qui vous saluait, prêt à vous dévoiler en maître de cérémonie, l'univers créatif de ce grand artiste tant apprécié dans notre village.



Ainsi introduit à l'intérieur, le public pouvait découvrir la salle LORJOU où étaient exposées des œuvres majeures, et notamment « *La Chasse aux Fauves* ». Subjugués par la taille des tableaux, par la beauté des lignes et par des couleurs flamboyantes qui rehaussent d'audacieuses compositions, tous les visiteurs ont poussé des cris admiratifs, qui sont allés droit au cœur des membres de l'Association Bernard Lorjou qui les accueillait.

Les Japonais n'étant pas les seuls à mitrailler de leurs appareils, jamais l'œuvre de LORJOU n'aura été autant photographiée !

La pensée que ces clichés envahissent le monde, de la Scandinavie à la Corée..., nous fait oublier le mal que les membres de l'Association Bernard LORJOU se sont donnés pour cette importante manifestation. Autant dire que transporter et accrocher d'aussi grands tableaux (jusqu'à 14 m²) est un sacré « cirque », mais quel plaisir de les montrer !

2012 s'achève donc dans l'allégresse pour nous. Soyons confiants et espérons que la nouvelle année nous réservera d'autres bonnes surprises à vous faire partager.

**Bonne et heureuse année à tous.
LORJOUesquement vôtre !**

Junko & Eiji SHIBANUMA



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2012-2013 étant bien avancée, voici quelques nouvelles sur l'année écoulée.

Le comptage à perdreaux du 11 Mars 2012 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint Victor et Ménars, 46 personnes étaient présentes. Le résultat de 5 couples aux 100 hectares fait apparaître une très grande difficulté à maintenir un nombre d'oiseaux assez important pour être chassé.

Le lièvre aussi est en diminution. Il en a été dénombré 54 au lieu de 79 par rapport au précédent comptage.

Deux battues aux nuisibles ont été organisées : une le 2 septembre 2012 avec la meute de Laurent Calligaro et une autre le 16 septembre 2012 avec l'équipage du "Terré Solognot". Ces deux battues nous ont permis de supprimer 3 renards.

Un petit mot sur la haie plantée le long du chemin de Paris en septembre 2009. Sur les 800 plants mis en place, seuls une dizaine n'ont pas pris.

Voici quelques photos des arbustes de 30 cm plantés en 2009 et faisant aujourd'hui entre 1,20 m et 1,50 m pour certains.



Rappel de la composition du bureau

Bruno LACH	Président
Jean-Pierre MOREAU	Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO	Trésorière
Joël AUDEAU	Membre
Guy DELABOISSIERE	Membre
Cédric DAUDIN	Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

Dates à retenir :

- Comptage à perdreaux le : 10 mars 2013
- Assemblée générale : Non arrêtée
- Battue aux renards : Non arrêtée

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour 2013

Le Bureau



**UNC AFN
Anciens Combattants AFN
De Saint-Denis-sur-Loire**

Activités de notre section de l'année 2012

Notre **assemblée générale** a eu lieu le 6 février 2012. Sur 17 adhérents, 14 étaient présents. Nous les en remercions vivement.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2012, nous avons fait diverses sorties :

- Le 6/02 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Le 8/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 24/06 Congrès départemental à Montoire
- Le 25/09 Hommage aux Harkis
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 5/12 Hommage aux morts de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie

Et diverses sorties afin d'assister aux obsèques de nos camarades décédés. Notre porte drapeau a fait 12 sorties. Nous le remercions de son dévouement.

Nous avons organisé, cette année, trois **concours de belote** dont nous sommes très satisfaits.

Mais également 2 sorties Théâtre à Paris, la première le 15 avril 2012 et la dernière le dimanche 9 décembre. Après nous être régalés de la pièce jouée par Chevallier et Laspalès : « Les Menteurs », nous avons pu nous régaler dans un restaurant parisien puis admirer les décorations de Noël.

Cérémonie du 11 novembre. Après la cérémonie et le vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes tous rendus comme l'an dernier au Relais d'Artémis à Bracieux. Ce fut pour nous l'occasion de nous retrouver autour d'un bon repas, dans un cadre splendide.

Annonces pour 2012 :

Notre prochain concours de belote aura lieu le 30 janvier 2012, à la Maison des Associations.



Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2013.

Marcel Boulet

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITES	PRÉSIDENT (E)	TÉLÉPHONE	ADRESSES
APOLLOS  Apollos	Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs	Inès MEHAULT	09 53 83 01 07	19, rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire E-mail : apollosstdenis@free.fr Site internet : http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE
COMITÉ DES FÊTES	Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales	Alain BOCQUEL	02 54 74 20 97 06 50 12 03 44	19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire E-mail : comitedesfetes.stdenis@orange.fr
AFN	Participation aux commémorations	Marcel BOULET	02 54 74 75 14	6, rue Médicis 41000 Saint-Denis-sur-Loire
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 61 08 00 51	19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire
CLUB DU BEL ÂGE	Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements	Thérèse BESNARD	02 54 46 85 65	19, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	7, rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire E-mail : asso.lorjou@gmail.com
VOGINANT	Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	1, rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en LOIR-ET-CHER	Assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher	Guillaume DE FERRON	02 54 78 85 03	1, rue Médicis 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON	Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.	Louis HOLT	02 54 78 11 19	26, rue du Château d'Eau 41000 Saint-Denis-sur-Loire E-mail : louis-holt@orange.fr

RETENEZ BIEN CES DATES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Maison des Associations
2 ^{ème} lundi de chaque mois	14h00- 17h00	Atelier Patchwork et Création	Apollos	Maison des Associations
13 Janvier	14h00	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
30 Janvier	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
9 Mars	20h30	Théâtre	Apollos	Villerbon
23 Mars	Matin	Nettoyage des Bords de Loire	Maison de la Loire, Municipalité	Saint-Denis-sur-Loire Rendez-vous sur le parking du bord de Loire à 9h30
15 Mars	20h30	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
16 Mars	20h30	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
16 Mars	20h30	CONCERT	École Intercommunale « Les amis de la musique »	Église
17 Mars	15h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
5 Avril	20h30	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Maison des Associations
7 Avril	Journée	Voyage à Guédelon	Apollos	
18 Avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Âge	Maison des Associations
2 Juin	Après-midi	Pétanque	Apollos	Cour de l'école
9 Juin	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	Rendez-vous à partir de 8h00 Place E. Leroux
15 Juin	Soirée	Guinguette	Apollos et Comité des Fêtes	Place Leroux
29 Juin	Après-midi	Fête des Écoles	Association des Parents d'Élèves	Villerbon
28 & 29 Septembre	Journée	Concours photos	Comité des Fêtes	Maison des Associations
20 Octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Le Bourg
14 Décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée, surveillez vos boîtes à lettres ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE A LA UNE !

saint-denis-sur-loire

Sainte Barbe : inquiétudes et promotions

C'est Saint-Denis-sur-Loire qui a accueilli cette année, la cérémonie de la Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers de La Chaussée-Saint-Victor. Cette solennelle cérémonie s'est déroulée en présence du colonel Aigneparse, directeur départemental du Sdis 41, de Marie-Hélène Millet, conseillère générale, de Benoît Simonnin, maire de Saint-Denis-sur-Loire, de François-Michel Gest, maire de Villerbon et représentant Michel Leroux, le président du Ca5dsis, de M. Baudu, adjoint de La Chaussée-Saint-Victor et M. Privost, adjoint de Ménars.

C'est avec émotion que le major Dominique Steinmetz s'est exprimé. Après avoir présenté les excuses et souhaité un prompt rétablissement au sénateur maire, Jacqueline Courault ainsi qu'au président Michel Leroux, il a demandé une pensée pour ses collègues



Le sergent Poitou a été promu sergent-chef et le sapeur Fontaine a été promu caporal (à gauche Benoît Simonnin maire de Saint-Denis-sur-Loire).

appel, 220 sur la commune de La Chaussée-Saint-Victor ; 28

sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire ; 17 sur la commune de Ménars ; 14 sur la

commune de Villerbon et 24 interventions du véhicule d'appui logistique départemental.

Dominique Steinmetz s'est inquiété de l'effectif actuel : avec six sapeurs-pompiers pour effectuer plus de 400 interventions, face à cette situation la tâche devient impossible.

Cependant, « les autorités ont rassuré les élus et se sont accordés à dire que le délai de distribution des secours sur ce secteur ne serait en rien modifié si le centre d'intervention de La Chaussée-Saint-Victor ne pouvait plus assurer ses missions ».

Au cours de cette cérémonie, le sergent Poitou a été promu sergent-chef et le sapeur Fontaine a été promu caporal.

La rencontre s'est achevée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité de Saint-Denis-sur-Loire.

Cor. NR : Yves Balderas

Nouvelle République du 12/12/2012

saint-denis-sur-loire

Le capitaine Léandre Landeroin honoré par ses pairs

À l'issue de la cérémonie de Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers volontaires de Villerbon a reçu la médaille d'honneur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher « échelon or » pour trente-cinq années de service, cette distinction est venue honorer son 90^e anniversaire.

Le capitaine Léandre Landeroin, ancien chef de centre des sapeurs-pompiers volontaires de Villerbon a reçu la médaille d'honneur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher « échelon or » pour trente-cinq années de service, cette distinction est venue honorer son 90^e anniversaire.



Le capitaine Léandre Landeroin a été distingué.

Nouvelle République du 13/12/2012

Jean Rabier, le vétéran qui cavale. Il a gagné la catégorie V4, mais son mérite n'est pas là : Jean Rabier, 75 ans, a terminé à la 74^e place sur 140 arrivants sur le 7 km en 41'40". « Je ne cours plus qu'une ou deux fois par semaine pour entretenir ma forme ». En 1985, à l'âge de 48 ans, ce retraité des PTT qui habite Saint-Denis-sur-Loire a disputé un 24 heures, sur lequel il a couvert 196,4 km. Respect. Et à l'année prochaine.

Nouvelle République du 15/10/2012

saint-denis-sur-loire

Restauration du pont de l'allée des Platanes

Importante rencontre vendredi dernier à la mairie de Saint-Denis-sur-Loire. Les promeneurs des bords de Loire connaissent bien ce petit pont qui permet de rejoindre la levée, mais personne ne se doute que celui-ci est en danger. Vieille de plus de huit siècles, la structure qui le soutient menace de s'effondrer.

Le diagnostic de la DDT (direction départementale des Territoires) est sans appel : « fissures de l'intrados (intérieur de la voûte) et déformation de l'ensemble tympan-parapet, tant en verticalité qu'en alignement ».

C'est pour sauver ce patrimoine local que la municipalité a signé une convention de souscription avec La Fondation du Patrimoine. En présence de Benoît Simonnin, maire de Saint-Denis-sur-Loire et de Claudine Bocquel (communication, culture, sport et vie associative), les représentants de la Fondation du patrimoine (Annette Doire et Pierre Laurand) ont exprimé leur satisfaction en soulignant l'intérêt de la convention.

La sensibilisation touche, en effet, deux sujets importants, le patrimoine rural et l'eau.

Les travaux, estimés à près de



Annette Doire (à gauche), M. Simonnin et Mme Bocquel lors de la signature.

80.000 euros HT, seront financés par voie de souscription, la municipalité a également demandé un soutien financier au conseil général et au conseil régional.

Au-delà du geste bienfaiteur qui permettra la conservation de l'ouvrage, les souscripteurs (entreprises et particuliers) pourront bénéficier d'avantages fiscaux en fonction de leurs dons. La souscription est d'ores et déjà ouverte (opération possible par Internet) et accessible à tous. La municipalité communiquera prochainement à ce sujet.

Cor. NR : Yves Balderas

Contact : Fondation du patrimoine, tél. 02.54.56.17.93 ou 02.38.25.25.14. Site : <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/centre-7>

Nouvelle République du 19/12/2012

Les aînés invités par la municipalité



Le traditionnel repas offert par la municipalité s'est déroulé vendredi dernier à Saint-Denis-sur-Loire. Autour d'un appétissant repas confectionné par Inès Percira (qui anime également les cours de cuisine), plus d'une trentaine de Dionysiens (âgés de 75 ans et plus) se sont retrouvés autour de la table. Entre le foie gras et le rocher de chocolat noir, bonne humeur, rires et détente !

Nouvelle République du 13/12/2012

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE HIER... SAINT-DENIS-SUR-LOIRE AUJOURD'HUI

Quelque chose a changé dans le paysage de la plaine de Saint-Denis-sur-Loire.

Le décor s'est modifié ; il est surtout plus vivant !

Des prairies sont apparues sur lesquelles paissent, tranquilles, des vaches.

Elles font tourner la tête et ralentir (chouette !...) les automobilistes pressés de la RD 140 : quel décalage entre ces deux rythmes !

Tous les soirs entre 17h30 et 19h00 se pressent à pied, en vélo, en voiture et en poussettes aux beaux jours, des silhouettes munies de paniers, de bouteilles, de récipients. On a même vu réapparaître les laitières.

Certains viennent du village, d'autres de bien plus loin, pour acheter « du vrai lait » qu'on fera bouillir en arrivant à la maison.

« mais où est donc cet anti-monte lait dit « bouille-lait » que j'avais gardé de chez ma grand-mère ? » ; explications pour les plus jeunes : rondelle en verre (plus tard métallique) avec creux sur chaque tour qui, quand le lait bout, va claquer au fond de la casserole pour vous prévenir et l'empêcher de déborder.

Surtout si vous en avez ne les bradez pas, on en cherche !!!



Les vaches et surtout les veaux attirent les enfants et deviennent un but de promenade. Le Circuit des Eaux qui passe au long de la prairie y mènera d'autres randonneurs. Le magasin est un lieu de rencontre où l'on a le temps de papoter en attendant son tour.

Quelques anciens s'étonnent qu'on ait envie de revenir à tout cela... aller chercher le lait à la ferme alors que le lait en bouteille a été un tel progrès... Va et vient des envies...

Mais nous qui consommons, on apprécie ! les beurres doux et salés excellents, les fromages blancs en faisselle et les yaourts ravissent les palais,

la crème fraîche si gourmande et ce lait qui va faire une crème qui ne tombe pas en eau, la peau de lait qu'on récupère à chaque fois qu'il chauffe pour mettre dans les gâteaux...

Pour faire la crème, le lait passe dans une écrémeuse qui sépare le lait de la crème.

Pour faire le beurre, la crème mûrit 4 à 5 jours et ensuite on la met dans une baratte : il y a séparation du beurre et du bas-beurre recherché par certains pour ses vertus.

Quand il reste des fromages blancs, on peut espérer avoir ensuite des « fromages affinés »... comme il en était fabriqué sur la commune il y a bien longtemps.

Une fois par mois, c'est le marché du bœuf ou du veau sur commande.

Un jeune producteur qui se lance, épaulé par toute la famille, cela mérite un grand coup de chapeau ! Des produits locaux en vente directe, c'est aussi un peu plus de vie dans notre village.

C'est l'hiver, les vaches sont rentrées à l'abri et on a hâte de les voir ressortir au premier rayon de soleil du printemps.

Maintenant, on peut le dire : à Saint-Denis-sur-Loire, il n'y a pas que les hirondelles qui annoncent le retour du printemps.

Marie-Ange Chesneau




LA PAGE CITOYENNE

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, comme chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens, nous nous permettons parfois de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

-  Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
-  La rue des Perce-Neige aux Mées ;
-  Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet ;



Les riverains vous seront très reconnaissants de penser à eux !



LES CHIENS SONT NOS AMIS...




MAIS ILS
NE DOIVENT
PAS...

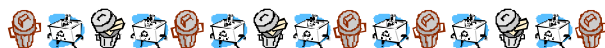


- divaguer sur la voie publique ;
- laisser leurs déjections n'importe où ;
- gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents.**




Nous n'avons de cesse à vous encourager à trier vos déchets ménagers dans la plupart des Trait-d'Union que nous rédigeons. Bien sûr, nous continuerons à le faire. Cependant, nous tenons à vous rappeler quelques règles à respecter pour le bien-être de tous :


-  Les conteneurs de tri sélectif ne sont pas destinés à recevoir tous vos déchets : les plastiques, verres et papiers à l'intérieur et le reste à l'extérieur. Tout ce qui n'entre pas dans les conteneurs doit être soit emmené par vos soins en déchetterie, soit déposé dans votre poubelle domestique. **Rien ne doit être déposé à côté des conteneurs et il n'y a aucune exception à cette règle.**
-  Pour information à ceux qui n'auraient pas pris le temps de le lire, il est écrit « DÉFENSE DE DÉPOSER DES ORDURES » sur la pancarte.
-  **Pour la tranquillité des riverains**, nous vous demandons de ne rien déposer dans les conteneurs de tri sélectif en dehors des heures « ouvrables » (8h00-20h00 par exemple).




Sur la même thématique :

Si le mercredi, jour de collecte, est férié, la collecte est effectuée par les services d'Agglopolys le mardi, veille du jour férié.

 Nous vous rappelons que les agents d'Agglopolys chargés de la collecte ont pour consigne de ne pas ramasser les sacs en dehors des conteneurs. Si la poubelle mise à votre disposition est trop petite, vous pouvez la faire changer. Adressez-vous au service *Collecte des ordures ménagères* d'Agglopolys.

 Les conteneurs à ordures ménagères ne sont pas forcément les attributs de mobilier urbain les plus esthétiques et les plus hygiéniques. Merci donc de ne les sortir que le mardi soir pour les rentrer le plus rapidement possible le mercredi. Si vous vous absentez pour une période plus longue, ne laissez pas votre conteneur devant chez vous le temps de votre absence ; arrangez-vous avec un voisin.

 Les conteneurs sur la place Eugène Leroux sont **exclusivement** réservés aux utilisateurs de la Maison des Associations et au restaurant scolaire. Il est strictement interdit aux particuliers de venir y déposer leurs propres ordures. Toute infraction constatée sera verbalisée.

ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2012

NAISSANCES

Louis NAUDET.....24 avril 2012
Colombe MAYDIEU 14 juillet 2012
Auguste LONQUEU 15 août 2012
Denis MARCOU..... 22 décembre 2012



MARIAGES




Matthieu LELLU et Marceline TOURNIER 19 mai 2012
Laurent PAUL et Corinne TAILLANDIER22 décembre 2012

DÉCÈS

Etienne OMBREDANE 14 mars 2012
Serge GACHE, conseiller municipal 15 mars 2012
Pierre GUÉNÉE5 novembre 2012



MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - une copie du livret de famille, - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance si votre ancienne carte a expiré depuis plus de 2 ans (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - <u>l'ancienne carte d'identité</u>. - Éventuellement, déclaration de perte ou de vol <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée en mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u>.</p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
PASSEPORT	 <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois et Vineuil aux jours et heures d'ouverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, - un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - l'ancien passeport (en cas de renouvellement). <p>TARIFS : 86 € (en timbre fiscal)</p>	Présence obligatoire du demandeur.
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et <u>non-découpées</u>, faites chez un photographe, - le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie, - le permis de conduire détérioré à remplacer, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille), - pour les étrangers, un justificatif de résidence en France. 	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).</p> <p>Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la mairie de votre lieu de domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe, - votre permis de conduire et les éventuelles pièces médicales vous concernant, - un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins. <p>L'examen médical est payant.</p>	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	

L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST SUPPRIMÉE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2013

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux arrivants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire



DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie...),
- ⚠ dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, doit rédiger son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide d'Agglopolys et des services de l'État, nous poursuivons nos travaux. Prochainement, nous solliciterons la population afin de trouver des dionysiens volontaires pour accompagner les élus et les employés communaux dans l'application des mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'évènements graves survenant sur la commune.

LE JOURNAL DE L'AGGLO



LA DÉPÊCHE d'AGGLOPOLYS

LES ACTUALITÉS DE JUILLET A OCTOBRE 2012
EN UN CLIN D'OEIL !

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Défi inter-entreprises : le RDV sportif incontournable des entreprises locales

Pour sa 18^e édition, le défi inter-entreprises organisé par la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys a réuni 359 équipes et 1 436 participants. Un record pour cet évènement incontournable du tissu économique Blaisois et une belle réussite malgré la pluie.

Ils étaient 1 436 courageux représentant 359 équipes et 130 entreprises à prendre le départ, vendredi 18 septembre, au Château de Chambord.

Course à pied, vélo, canoë, les sportifs ont bravé la pluie pour assurer chacun dans leur discipline.

La récente championne olympique, Marie-Amélie Le Fur, était sur la ligne de départ, sous les couleurs de Sidamo.



DEPLACEMENTS

Le Transport à la demande : un service immédiatement adopté par les nouvelles communes d'Agglopolys !

Depuis le mois de juillet dernier, le TAD, service de transport à la demande, est étendu aux 22 nouvelles communes d'Agglopolys où il y rencontre un véritable succès : le nombre total de réservations a doublé en juillet et triplé en août et septembre !

Depuis septembre 2010, le « TAD de Zélia », fonctionnait sur les 21 communes les moins denses du territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois.

En moyenne, une soixantaine de réservations étaient effectuées par mois. En juillet, alors que le service a été étendu aux 22 nouvelles communes ayant intégré Agglopolys au 1^{er} janvier 2012, 141 réservations ont été effectuées. En août, 194 et en septembre, 201.

Sur les 141 réservations enregistrées pour le mois de juillet, 71 relèvent des 22 nouvelles communes, soit 50%. Sur les 194 réservations enregistrées pour le mois d'août, 117 relèvent de ces 22 nouvelles communes, soit 60%. Ce service est donc particulièrement bien utilisé sur les 22 nouvelles communes, notamment pour se rendre au marché d'Onzain, mais aussi à Blois. Notons en effet que depuis juillet, deux nouvelles stations ont été créées à Onzain.

Notons également que ce service est également davantage utilisé que l'ex « Route 41 - Transport à la demande », assuré par le Conseil général de Loir-et-Cher. Il recensait, en moyenne 32 réservations mensuelles.

Aller au cinéma, au centre aquatique Ag'leau, chez le médecin ou encore au marché... Pas facile lorsqu'on ne peut pas se déplacer. Avec le Transport à la demande (TAD), le problème est réglé : un simple coup de fil, au plus tard la veille avant 17h, pour réserver le trajet et le véhicule est devant votre porte le lendemain à l'heure convenue. Nul besoin d'acheter votre ticket à l'avance : l'achat se fait à bord du véhicule.



Le TAD dessert 11 stations :

- 9 stations à Blois et La Chaussée-Saint-Victor : Ag'leau, Gare, République, Centre administratif, Denis-Papin, Hôpital, Cap'Ciné, Polyclinique, Bowling
- 2 stations à Onzain : Gare et Centre ville.

Le TAD assure le trajet retour au départ des stations.

Horaires

	Aller	Retour
Mardi	9h - 9h30	11h30 - 12h
Mercredi	9h - 9h30	11h30 - 12h
	13h - 13h30	15h30 - 16h
Jeudi	14h - 14h30	16h30 - 17h
Samedi	9h - 9h30	11h30 - 12h
	14h - 14h30	16h30 - 17h

Tarifs

Tarif plein	2 €
Jeunes jusqu'à 18 ans	1,50 €
Deux personnes	1,50 € par personne
A partir de 3 personnes	1 € par personne
Ayant-droits à la tarification sociale	1 €

Le titre de transport est valable et réutilisable sur le réseau TUB : la correspondance est gratuite.

Travaux de réaménagement rue Laplace à Blois

En prévision de l'ouverture du prochain dépôt bus début 2013, les travaux rue Laplace à Blois étaient devenus indispensables.



Les travaux prévus sur une distance de 460m, depuis le Chemin du Dépôt des Tabacs jusqu'à la Poste, comprennent :

- La reprise de l'ensemble de la structure de chaussée pour répondre à la sollicitation des trafics bus et poids-lourds
- La création d'une piste cyclable
- Le déplacement des candélabres
- La création d'un trottoir conforme aux règles de mise en accessibilité
- La mise en place de feux tricolores au niveau du carrefour rue Laplace / avenue de Châteaudun.

Depuis début septembre, la circulation se fait en sens unique sur une demi-chaussée dans le sens avenue de Châteaudun vers le giratoire Robert Schuman. Une déviation a été mise en place dans le sens inverse de la circulation (soit du giratoire Robert Schuman vers l'avenue de Châteaudun).

La réalisation de ces travaux renforcera la sécurité des piétons tout en garantissant une meilleure fluidité du trafic.

En pratique

Durée des travaux : 4 mois (fin des travaux en décembre).

Coût des travaux : 800 000 € TTC financés à 100% par Agglopolys.

SERVICES A LA POPULATION

Un Relais Information Jeunesse (RIJ) a ouvert ses portes à Vineuil

Le premier Relais Information Jeunesse (RIJ) de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys a ouvert ses portes à Vineuil. Il a été inauguré vendredi 5 octobre.



La naissance du projet RIJ

Au titre de sa compétence information jeunesse, Agglopolys a lancé, avec le Bureau Information Jeunesse, un projet de développement de points relais « information jeunesse » auprès de ses communes membres.

La commune de Vineuil s'est montrée particulièrement intéressée et s'est portée volontaire pour ce projet.

Accompagnée par le Bureau Information Jeunesse, elle a souhaité ouvrir le premier Relais Information Jeunesse du territoire afin d'offrir aux jeunes de Vineuil et des communes environnantes, une ressource

documentaire riche et variée, à proximité de chez eux.

Ce dispositif devrait prochainement s'étendre à d'autres communes volontaires d'Agglopolys.

Le RIJ couvre un périmètre de proximité et assure une mission d'information jeunesse à l'échelle communale. Il est ouvert au minimum 5h par semaine. Sa commune d'accueil est particulièrement investie dans son ouverture, par notamment, la mise à disposition du local et de la personne qui assure l'accueil.

Le RIJ de Vineuil

Le **Relais Information Jeunesse** de Vineuil offre aux **jeunes de Vineuil** et des communes environnantes un accueil personnalisé durant toute l'année par un informateur jeunesse, ainsi qu'une ressource documentaire riche et variée, à proximité de chez eux, qui comprend plus de 300 dossiers thématiques, des fiches régionales, des vidéos métiers...

L'objectif du RIJ est d'offrir une information actualisée, objective, exacte et exhaustive. L'accueil est gratuit, personnalisé et adapté à la demande et répond à des critères de confidentialité. Les jeunes et leurs familles peuvent y trouver une information adaptée sur de nombreux sujets : enseignement, emploi, santé, mobilité, culture, vie pratique, loisirs, logement, mobilité internationale, vacances...

Cette nouvelle structure s'intègre dans la politique d'information jeunesse développée par Agglopolys. La Communauté d'agglomération de Blois compte en effet déjà deux structures :

- Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) situé à la Maison de l'emploi, avenue de Vendôme à Blois, qui anime l'information jeunesse sur l'ensemble du Loir-et-Cher et particulièrement sur le territoire d'Agglopolys. Il est ouvert au public 30h par semaine.
- Le Point Information Jeunesse (PIJ) (situé dans les locaux de la bibliothèque Abbé-Grégoire à Blois), qui a pour mission d'accueillir et d'informer les jeunes à l'échelon local. Il est ouvert 15h par semaine.

Le RIJ en pratique

Relais Information Jeunesse - 17 rue Victor Hugo à Vineuil
Tél. 02 54 50 00 72 – Mail : rj@vineuil41.fr

SERVICES A LA POPULATION

La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée sur notre commune par la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys.



Les déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte à l'aide de bacs roulants, le mercredi. Pensez à sortir votre bac la veille au soir.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres...

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les déchets recyclables

Les déchets recyclables sont à déposer dans les Points tri de votre commune. Trois conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre (conteneurs verts)
- les journaux-magazines, petits cartons et briques alimentaires (conteneurs bleus)
- les bouteilles en plastique et les boîtes en métal (conteneurs jaunes).

Les déchetteries

Les déchets encombrants, les déchets verts, les grands cartons, les métaux et les déchets de bricolage sont à apporter en déchetterie. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Adresse et horaires des déchetteries les plus proches :

Déchetterie de la CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

9 rue René Descartes - ZA des Gailletrous
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél. 02 54 58 92 18

Horaires

Ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés
- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30
- Le samedi : de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h30

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).

LOISIRS

Le Centre aquatique Agl'eau a fêté son premier anniversaire !

Le Centre aquatique Agl'eau rencontre un grand succès et comptabilise 290 000 entrées totales depuis son ouverture, le 29 août 2011, ce qui représente une moyenne quotidienne de plus de 800 entrées, tous publics et activités confondus (univers aquatique, scolaires, associations, balnéo, forme...).



L'apprentissage de la natation en milieu scolaire

Le public des scolaires du primaire représente 12% des entrées. En effet, l'apprentissage de la natation est une priorité de l'Éducation Nationale et chaque élève, du CP au CM1, bénéficie de 10 à 12 séances de natation chaque année, durant le temps scolaire. Agglopolys assure le coût de l'accès à ses deux équipements, Agl'eau et Tournesol, le coût du transport et celui de l'enseignement aux élèves de l'ensemble des écoles publiques et privées de son territoire (255 classes au total).

L'ensemble des écoles des 48 communes de l'agglomération désireuses de s'impliquer dans ce dispositif sont accueillies dans un des équipements d'Agglopolys.

Le 1^{er} septembre, des animations spécifiques avaient été mises en place pour l'anniversaire de l'Agl'eau

Un bonnet de bain pour chaque élève

Pour marquer l'anniversaire de l'Agl'eau et la première année du nouveau dispositif d'apprentissage de la natation en milieu scolaire (avant l'ouverture du Centre aquatique, seuls les enfants scolarisés à Blois en bénéficiaient), la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys a décidé de remettre à l'ensemble des enfants concernés, un bonnet de bain.

Ces bonnets de bain en tissu ont été immédiatement adoptés par les enfants, qui sont dorénavant plus facilement repérables dans les bassins (une couleur différente par classe)... et sensibilisés à une règle saine d'hygiène...

Découvrez le patrimoine de la vallée de la Cisse

Découvrez le patrimoine des villages de la vallée de la Cisse grâce aux fiches découverte !

La Vallée de la Cisse est riche en diversité patrimoniale que ce soit au niveau paysager, bâti, agricole que naturel. Pourtant, ce petit patrimoine est encore bien souvent gardé secret.

Afin de le valoriser, la communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys a édité des fiches de découvertes du patrimoine, qui invitent le visiteur à se promener dans les villages de la vallée de la Cisse, à la découverte de leur patrimoine vernaculaire.

21 fiches ont été réalisées, dont celle de notre commune.

Vous pouvez la télécharger sur www.agglopolys.fr ou la retrouver gratuitement dans les Maisons du tourisme Blois Chambord, la Maison du tourisme d'Onzain ainsi que dans les mairies de chaque commune ou directement à l'accueil de l'hôtel d'agglomération de Blois.

CULTURE

De nouveaux locaux pour les cours de théâtre du Conservatoire de Blois-Agglopolys

Les cours d'enseignement supérieur d'art dramatique proposés par le Conservatoire de Blois-Agglopolys se dérouleront, à compter de mi-novembre, dans de nouveaux locaux, rue du lieutenant Godineau à Blois.

Le Conservatoire de Blois - Agglopolys propose des **cours d'enseignement supérieur d'art dramatique** destinés aux enfants (à partir de 13 ans) et aux adultes, depuis la rentrée de septembre 2011. Les cours sont assurés par Laura Desprein, titulaire d'un certificat d'aptitude en art dramatique et issue de l'École nationale supérieure de la comédie de Saint-Etienne.

Les cours avaient lieu depuis un an à l'auditorium du Conservatoire, sauf le mercredi où ils sont dispensés à l'Association de Loisirs et d'Éducation Permanente (ALEP) de Blois en raison d'un nombre trop important d'élèves. En effet, les locaux du Conservatoire, devenus trop exigus, ne permettaient plus d'accueillir cette nouvelle discipline dans de bonnes conditions.

Aussi, Agglopolys a sollicité la Ville de Blois pour l'aménagement d'un local de 210m² contigu au théâtre Nicolas Peskine. Celui-ci accueille déjà une part importante de la programmation de la Scène nationale ainsi que des troupes en résidence.

Le théâtre représente aussi un "lieu passerelle" entre professionnels et amateurs, puisque de nombreuses troupes de théâtre amateur s'y produisent.

La localisation de la classe théâtre, contiguë au théâtre Nicolas Peskine, permet ainsi la création d'un véritable lieu de vie et d'émulation artistique.

Le programme des travaux a porté principalement sur la création d'un plateau d'évolution d'un parquet de 135m², de loges et de vestiaires et comprend l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment. L'opération, d'un montant de 175 000 € TTC, a été financée par la Ville de Blois et le Conseil général de Loir-et-Cher.



INFORMATIONS PRATIQUES



CHIENS DANGEREUX

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.



URGENCES EAUX et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune est compétente en matière de réseau d'eau potable et Agglopolys en matière d'assainissement.

Cependant, pour ces deux services, la commune a un contrat d'affermage avec la SAUR.



En cas d'urgence concernant l'alimentation en eau potable ou le réseau public d'assainissement collectif, vous devez prendre contact soit avec le secrétariat de mairie, soit directement avec la SAUR au numéro suivant : **02 45 77 00 00.**

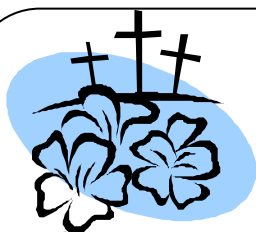
STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui limite la distribution.

Agglopolys a distribué en novembre 2012 une plaquette contenant un autocollant détachable STOP PUB.



Détachez-moi et collez-moi sur votre boîte aux lettres!



Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation.

Nous vous en remercions par avance.



Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux

Qu'est ce que le Pays des Châteaux ?

C'est un Syndicat regroupant 65 communes situées autour de Blois-Chambord-Cheverny-Chaumont sur Loire. Il intègre la Communauté d'Agglomération de Blois (48 communes) et la Communauté de communes du Grand Chambord (17 communes).

Le Pays des Châteaux est la structure d'échanges et de partenariat entre ces différentes Communautés. Via son projet de territoire, il a pour objectif de structurer le développement local et donc de soutenir l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il établit une programmation des projets, notamment ceux qui figurent dans le Contrat régional du Blaisois - Pays des Châteaux signé avec la Région Centre, pour fixer les modalités du partenariat financier entre la Région, les Communautés et les porteurs de projets privés. Pour cela, il assure le lien avec les services de l'Etat, de la Région Centre, du Département de Loir-et-Cher et des différents organismes consulaires.

Le Pays des Châteaux assume par ailleurs la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Blois | Chambord. Il conduit aussi diverses missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore des services à la population :

1. Coordonner les acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé.

Il organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire.

2. Contractualiser avec la Région Centre

En 2007 et pour 5 ans, le Pays des Châteaux a obtenu une enveloppe régionale de plus de 15,4 M€ dédiée au soutien de divers projets publics et privés concourant au développement de notre territoire (aire de baignade naturelle du Pays de Chambord, Programme de Rénovation



Quartiers Nord - Blois



Baignade naturelle-Mont près Chambord

Urbaine de Blois, centre aquatique d'Agglopolys...). Le Pays des Châteaux s'engagera dès le début 2013 vers une nouvelle contractualisation. Une dotation régionale de plus de 17,8 M€ sera réservée à la réalisation de projets structurants, tels la salle multifonctionnelle du « Jeu de paume » à Blois, la réhabilitation de La

Cheminée à Neuvy, les maisons pluridisciplinaires de santé ou encore des projets privés, notamment agricoles.

Le Contrat Agglo / Pays sera disponible dès février 2013 sur notre site : www.paysdeschateaux.jimdo.com

3. Organiser d'un pôle d'excellence touristique

Les réalisations majeures portées par le Pays, sont les 400 km d'itinéraires cyclables balisés et sécurisés « Les Châteaux à vélo », la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Blois | Chambord, l'instauration de la taxe de séjour permettant le développement de notre destination touristique, la mise en place d'un fonds de soutien



En bord de Loire

aux manifestations touristiques et la poursuite d'actions en faveur du « tourisme nature »...

A découvrir : www.chateauxavelo.com et www.bloischambord.com

4. Soutenir le développement du monde rural par le programme européen LEADER

Pour la période 2007-2014, le Pays bénéficie d'une enveloppe d'1,3 M€ destinée à soutenir des projets privés ou publics innovants liés au tourisme durable, aux circuits courts alimentaires, ou à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. En 2013, des fonds sont encore disponibles.

Hébergement insolite
Domaine de Montcy.
Cheverny



Moulin à farine et machine à pâtes,
Ferme de la Proutière
Saint-Laurent-Nouan

Bateau La Saponaire
Marins du Port de Chambord
Saint-Dyé-sur-Loire



5. Le Pays des Châteaux assure en permanence une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles, sur les partenaires à solliciter...

Son équipe se compose d'un agent de développement, d'une chargée de mission tourisme, d'un animateur Leader et d'une assistante. Tous les quatre sont à votre disposition pour vous aider dans vos projets au 02 54 46 09 30 ou pays-des-chateaux@wanadoo.fr

Découvrez toutes les actions du Pays des Châteaux et le détail de ses missions en visitant le site Internet www.paysdeschateaux.jimdo.com

Loir&Cher 2020*

*Tous acteurs
de notre avenir



Loir&Cher 2020*, une volonté commune

Le 25 juin 2012, sous l'impulsion de Maurice Leroy, le Conseil général a décidé à l'unanimité d'engager la démarche de prospective stratégique **Loir&Cher 2020***. Son objectif est de réfléchir à l'avenir du département et de mettre en place un projet commun à l'horizon de 2020. L'enjeu consiste à rassembler tous les Loir-et-Chériens autour d'une réflexion stratégique inédite, à travers une concertation populaire. Toutes les forces qui constituent notre territoire sont invitées à exprimer leurs attentes pour l'avenir du Loir-et-Cher.

Le rôle des communes est fondamental pour le succès de **Loir&Cher 2020***. Élus et habitants sont invités à donner leur avis, à exprimer leurs attentes et à instaurer ainsi la dynamique qui fera naître un projet territorial commun.

L'avenir ne s'improvise pas. Et pour préparer les conditions d'un Loir-et-Cher plus attractif, plus solidaire et plus dynamique, il importe de construire une stratégie intelligente, fédérant les forces territoriales et tenant compte des enjeux collectifs nationaux.

Construisons ensemble le Loir&Cher de demain

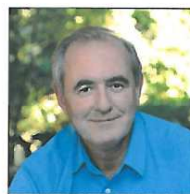
La démarche
de concertation publique
Loir&Cher 2020*
est la vôtre !

- * Tout au long de l'année des conférences, des forums, des expositions...
- * Une grande enquête
- * Un blog pour dialoguer et s'informer

**C'est le moment
de prendre la parole !**

Conseil général de Loir-et-Cher
Mission prospective
loiretcher2020@cg41.fr
Tél. : 02 54 58 41 07

www.loiretcher2020.fr



*Là où il y a une volonté commune,
il y a un avenir commun.*

Pour préparer notre département aux défis de l'avenir à travers une vraie concertation populaire, j'invite toutes les forces vives de Loir-et-Cher, habitants, agriculteurs, commerçants, artisans, entrepreneurs, agriculteurs, étudiants ou retraités... à y participer et à exprimer leurs attentes pour l'avenir de notre territoire.

Maurice Leroy
Ancien Ministre
Député de Loir-et-Cher
Président du Conseil général

A
C
C
O
M
P
A
G
N
E
R

P
E
N
D
A
N
T

E
T

A
P
R
E
S

L
A

M
A
L
A
D
I
E



Le saviez vous ? ONCO 41 a déménagé !



QUOI
DE
NEUF ?

N°5



ONCO 41 Réseau de Cancérologie
Accompagnement et Coordination pour
les **Patients (Adultes, Enfants,**
Adolescents) atteints de cancer mais
aussi de **L'Entourage**
avec les Acteurs/Professionnels en Santé
pour répondre aux questions de chacun
à l'Annonce de la maladie mais aussi Après !

L'Equipe de Coordination

∞ Un temps d'Ecoute, Soutien, Informations,
Orientation/Coordination avec les
Acteurs/Professionnels en Santé

∞ Mise en place des Soins de Support par
une **Orientation/Coordination** vers des
Professionnels en Santé : aide sociale :
aborder des problématiques sociales,
matérielles, médicales, financières, scolaires,
retour/maintien à la maison, rééducation
fonctionnelle, aide à domicile, orientation vers
une stomathérapeute, un médecin de la
douleur, l'équipe des soins palliatifs...

∞ Un suivi diététique, psycho oncologique,
des séances avec une socio esthéticienne
peuvent être également proposés avec une
amorce financière pour les soins non
remboursés par les Caisses ni les Mutuelles.

Vous accompagner !
Mise en place de Soins de Support

Des ateliers 1 fois par mois à BLOIS VENDOME
ROMORANTIN

Accès gratuit mais inscription obligatoire

- ☞ Un Moment Convivial dans un endroit insolite sans blouse
- ☞ Un Atelier Socio Esthétique
- ☞ Un atelier pour une Activité Physique Adaptée 2 fois/mois
- ☞ Un temps de relaxation ou d'expression pour les enfants dont un des proches est malade.
- ☞ Un atelier de Sophrologie
- ☞ Un atelier de zoothérapie pour les enfants malades et la fratrie
- ☞ Des ateliers ponctuels : Réflexologie plantaire, Cuisine et Saveurs, un Temps de Rencontre pour l'entourage...

Des permanences d'informations pour les patients tout au long de leur parcours de Soins mais aussi après :

- ▶ Réinsertion sociale
- ▶ Réinsertion Professionnelle

ONCO 41 C'est aussi des Informations dans le domaine de la cancérologie, des groupes de travail, des rencontres entre Professionnels afin de favoriser les échanges sur leurs pratiques Professionnelles. Un Kiosque Info avec des livrets de l'INCA, des fiches conseils...pour Vous Acteurs/Professionnels en Santé

PENSEZ Y !

Nouvelle adresse ONCO 41
5 Rue de l'octroi
41260 LA CHAUSSEEST VICTOR

Vous pouvez nous joindre au 02.52.56.21.85

Courriel : harmonisation@onco41.org
 Pour en savoir plus : <http://www.onco41.org>



Date de parution Décembre 2012

→ Le dépistage organisé du cancer colorectal :

En pratique

- Vous avez entre 50 et 74 ans.
- L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans un courrier vous invitant à consulter votre médecin généraliste.
- En fonction de vos antécédents, votre médecin traitant détermine si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser.
- Ce test simple est à faire chez vous. Il consiste à prélever vos selles. L'envoi au laboratoire se fait à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie jointe.
- Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

Détecté tôt, le cancer colorectal est guéri dans plus de 9 cas sur 10

Qu'est ce qu'un cancer colorectal ?

Le cancer colorectal se développe lentement et fréquemment sans symptômes sur les parois du côlon et du rectum, le plus souvent à partir de lésions nommées polypes. Avec le temps, certains peuvent grossir et se transformer en cancer. Les gros polypes et les cancers saignent de façon intermittente. Le test de dépistage consiste à repérer dans les selles des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu. Toutefois, si vous présentez des signes digestifs inhabituels, consultez votre médecin.

Le dépistage du cancer colorectal, en quelques chiffres

Depuis le 01/01/2008, date de mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal par l'ADOC 41 :

2183 coloscopies ont été réalisées suite à un test Hémocult II® positif permettant ainsi de traiter :

- **889 personnes porteuses de polypes, éventuelles lésions précancéreuses**
- **178 cancers colorectaux dont la majorité étaient peu évolués, ne nécessitant pas de traitements lourds.**
- **La participation au dépistage organisé en 2011 a été de 46,4 % en Loir-et-Cher.**

→ Le dépistage organisé du cancer du sein :

Le cancer du sein en France :

- 53 000 nouveaux cas estimés en 2011, il est le cancer le plus fréquent chez la femme en France.
- Première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès par an.

Le dépistage organisé du cancer du sein :

- Généralisé depuis 2004 en France, le programme national de dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50-74 ans,
- En Loir et Cher, ces femmes sont invitées tous les deux ans par l'ADOC 41, à se rendre chez un radiologue agréé de leur choix (dans ou hors département de Loir et Cher), afin de pratiquer une mammographie et un examen clinique des seins qui sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.
- Toute mammographie jugée normale est systématiquement relue par un second radiologue.
- Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont destinataires des résultats.
- Ce que l'on veut, c'est détecter la tumeur cancéreuse précocement afin de permettre des traitements moins lourds et une guérison plus rapide.

Détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 9 cas sur 10



A retenir

- 3ème cancer le plus fréquent en France avec 40 000 nouveaux cas estimés en 2011.
- 2ème cancer le plus meurtrier avec 17 500 décès estimés en 2011.
- 96 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans.
- Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Que signifie un test positif ?

Le test est positif dans 3 % des cas. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Votre médecin vous prescrira alors une coloscopie réalisée par un gastro-entérologue. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de déceler la présence éventuelle d'un cancer débutant ou bien de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer.

Détenteur déclaré = Action sanitaire renforcée !

En cas d'épidémie, votre déclaration est indispensable pour le RESPE ou les services sanitaires.*

*Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine

Données enregistrées au SIRE

Quel cheval ?

Identification des chevaux

Connaître et recenser les chevaux. Une identité fiable est indispensable à la traçabilité sanitaire.

Identifiez vos chevaux au SIRE, c'est vital et obligatoire

Tout équidé « sans papier » ou non pucé doit être identifié au SIRE dans les plus brefs délais, renseignez vous !

Données enregistrées au SIRE

Où y a-t-il des chevaux ?

Lieux de détention

Localiser les chevaux pour contacter les détenteurs et agir. Les lieux susceptibles d'accueillir des chevaux autour du cheval malade peuvent être contactés.

Déclarez les lieux de détention dont vous êtes responsable

Vous êtes concernés : si vous êtes responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés

Enregistrez-vous auprès du SIRE c'est simple et gratuit

- par Internet via l'espace personnalisé sur le site www.haras-nationaux.fr
- par papier en se procurant un formulaire papier à compléter et renvoyer au SIRE pour qu'il soit enregistré.

Registre d'élevage du lieu de détention

Sur un lieu : quel cheval est présent et quand ?

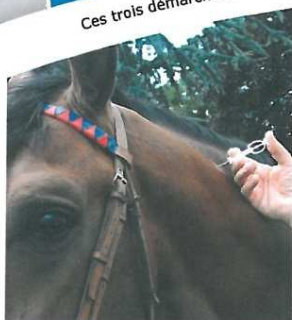
Le registre d'élevage

Consulter le registre d'élevage de chaque lieu de détention. Les équidés présents sur le lieu ainsi que leurs mouvements peuvent être connus.

Tenez à jour votre registre d'élevage

La tenue d'un registre d'élevage est obligatoire sur chaque lieu de détention et doit comporter la liste des équidés présents sur le lieu, leurs mouvements et divers éléments sanitaires.

Ces trois démarches sont obligatoires par décrets du code rural. En cas de contrôle, le non respect de ces obligations peut entraîner une amende.



Le but : améliorer la gestion de crise sanitaire

DÉPISTER • ALERTER • AGIR • PRÉVENIR

Pour en savoir plus
www.haras-nationaux.fr
 rubrique Démarches SIRE ou au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local de 9h à 17h)



les Haras nationaux
Institut français des chevaux et de l'équitation



Vous avez du temps de disponible ?

REJOIGNEZ LES RESEAUX DE
BENEVOLES DE L'ASSOCIATION
A.L.I.R.E.

Une à deux heures par semaine, près de chez vous :

- Accompagnez **un enfant scolarisé** ayant des difficultés dans les apprentissages et/ou dans l'organisation du travail à la maison.

OU

- Accompagnez **un adulte** qui désire entrer dans l'apprentissage de la langue française et/ou se remettre à niveau dans certains domaines.

Renseignements : Sabrina LOUCHARD
contact@alireformation.fr
02 54 42 55 59

Association de Lutte contre l'Illettrisme et pour le Retour à l'Emploi
133 RUE MICHEL BEGON - 41000 BLOIS - TEL. 02.54.42.59.55 - FAX : 02.54.42.81.97

Mall : contact@alireformation.fr site Internet : www.alireformation.fr

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI 1901 - CODE APE 913 E - N°SIRET 38452389000026 - DECLARATION D'EXISTENCE 24410025041



Travaux publics et particuliers

Pour piloter vos projets d'aménagements urbains, simples ou complexes, les hommes et les femmes de Colas Blois se tiennent à votre disposition.

Colas Blois

3 rue René Descartes - 41260 La Chaussée St Victor
Tél : 02 54 74 05 33 - contact.blois@colas-co.com

TD AUTO

Thierry DECOUARD

Négoce - Achat - Vente Véhicules

Négoce tous véhicules - Tourisme - Utilitaire - TP
Réparations toutes marques



Tél : 06 72 57 47 14

thierry.decouard41@orange.fr

127, Route Nationale
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
RC Blois N° 494 536 576 APE 501Z

ENROPLUS

Fabrication et mise en œuvre d'enrobés à chaud
Enrobés Coulés à Froid – ECF – « ROBERGRIP »

Pontage de Fissures

Les Friches – Route d'Ouzouer le Marché
45130 LE BARDON

Tél. 02.38.46.50.04 – fax 02.38.46.54.33



EcoBois & Terreaux du Blaisois

Le service, Notre force

GRANULES DE BOIS
BUCHES DE BOIS DENSIFIÉ
BOIS DE CHAUFFAGE
TERREAUX - TERRE DE BRUYÈRE
ÉCORCES - POZZOLANE
www.ecoboisdublaisois.com
ecoterre41@gmail.com



Rue des Boulonniers - 41000 ST-DENIS-SUR-LOIRE
02 54 20 41 40 **06 87 60 30 49**

Chef à domicile
Cours de cuisine chez vous
Pâtisseries occasions spéciales



La cuisine d'Inès PEREIRA
Chef cuisinier / Chef pâtissier

Initiez, perfectionnez vous
Recevez / étonnez !
Gagnez du temps

41000 BLOIS
Tel : 06 50 04 52 21
leplaisirdespapilles@voila.fr



FLORILYS



L'Hermitage 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Compositions Florales Originales, Classiques et Exotiques, Membre agréé *Interflora*
Décor événementiels

Cours d'art floral : Réalisez vous-même vos propres compositions.

Livraison à domicile, - Paiement CB à distance.

Carte de fidélité : 5% au 5ème achat et 10% au 10ème.

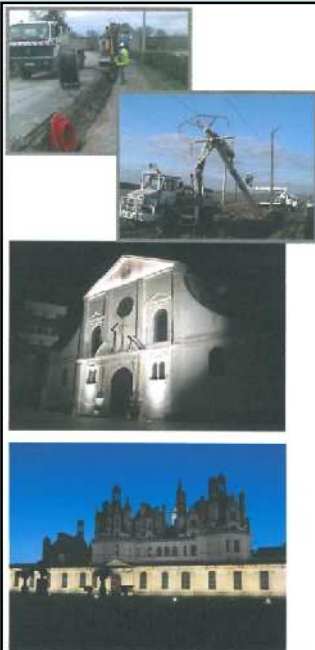
HOMEBOX

LOCATION DE BOX DE RANGEMENT



WWW.HOMEBOX.FR

02 54 74 10 30



« Accompagner le développement des collectivités et des entreprises »

Spécialiste des domaines du génie électrique, mécanique et climatique, de l'énergie, des réseaux de communication et des infrastructures de transport, SPIE équipe le cadre de vie et accompagne ceux qui le font changer – collectivités, entreprises industrielles et tertiaires, opérateurs de transport et d'infrastructures - dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de leurs installations.

SPIE, l'ambition partagée

SPIE Ouest-Centre
Agence Infrastructures
Poitou-Charentes-Centre-Limousin
Centre de BLOIS
12b rue Jules Berthonneau – BP 3311
41033 BLOIS CEDEX
Tel : 02.54.56.47.40.
www.spie.com
www.myspie.eu



Atelier de Façonnage

Travaux de post impression
Coupe, pliage de flyers et dépliants
Encartage de brochure

Tél. +33 (0)2 34 89 08 34
Mob. +33 (0)6 26 66 70 66
Fax. +33 (0)2 34 89 08 34
malherbe_agb@yahoo.fr

Siège Social : 46 Rue de villoiseau 41000 Blois

RN 152

41000 Saint-Denis-sur-Loire France



Ets GAUDIER
Dépannage-Remorquage

N°vert 0810.537.530

Blois-Beaugency-Noyers s/Cher
Voitures Utilitaires Poids-Lourds

02.38.44.57.59